

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Rapport sur le
rendement**

**Pour l'exercice
se terminant
le 31 mars 2003**



La vérificatrice général du Canada, Le ministre des Finances,

Sheila Fraser, FCA

Honorable John Manley, c.p., député



Au service des Canadiens ... depuis 125 ans.

En 2003, le Bureau célèbre le 125^e anniversaire de la nomination du premier vérificateur général indépendant du Canada. À la Chambre des communes, le gouvernement et l'opposition ont acclamé l'annonce du projet de loi de 1878 par le gouvernement d'Alexander Mackenzie. Ce projet de loi mettait fin à l'ingérence de l'administration dans la vérification des comptes publics et pavait la voie à 125 années de loyaux services au Parlement et aux Canadiens.

Pour plus de renseignements :

Communications

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708 ou 1 888 761-5953

Télécopieur : (613) 957-0474

Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Coup d’œil sur le rendement	1
Section 1 — Message	5
Section 2 — Contexte	11
Notre vision	11
Nos valeurs	11
Ce que nous sommes	11
Notre mission : favoriser la reddition de comptes	12
Ce que nous faisons : la vérification législative	15
Nos clients	15
Partenaires principaux et liens	16
Notre évaluation de la qualité de nos travaux	19
Section 3 — Rendement	23
Résultat stratégique	23
Rapport sur le rendement — défis stratégiques	23
1. Faire rapport plus efficacement	25
2. Faire progresser les cinq secteurs d’intérêt de la vérificatrice générale	38
3. Réinvestir dans nos pratiques de vérification	41
4. Améliorer notre milieu de travail	42
5. Devenir plus efficaces	47
Section 4 — Rendement financier	51
Tableaux financiers	61
États financiers	67
Section 5 — Information supplémentaire	81
Renvoi aux rapports sur le rendement de 2002 et de 2003	81
Rapports exigés par la loi	81
Notes sur nos méthodes	82
Renvois à des sites Web	84

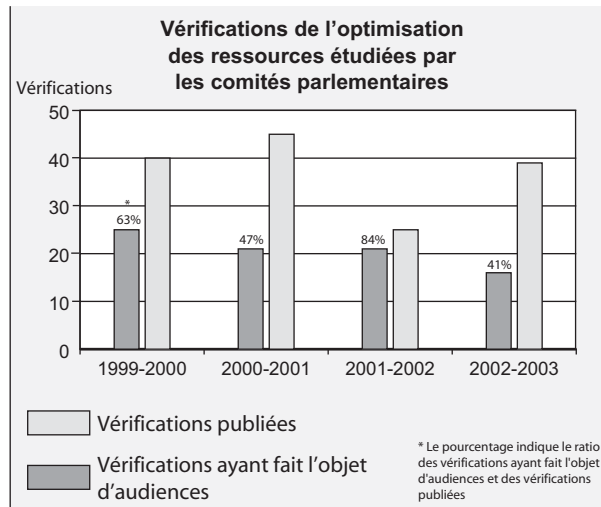


Coup d'œil sur le rendement

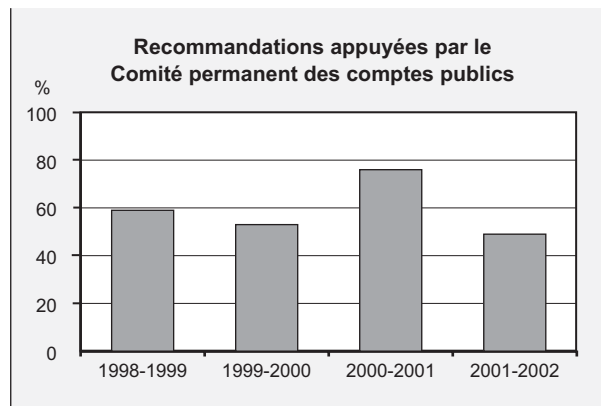
Le présent *Rapport sur le rendement* expose le bilan de notre rendement en regard de la chaîne de résultats que nous avons introduite il y a deux ans (voir la page 24). L'information sur les résultats qu'il contient montre la façon dont nos rapports de vérification, nos opinions et d'autres produits contribuent tous à l'atteinte de notre objectif ultime, qui est d'assurer une meilleure reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens et de favoriser une meilleure gestion des programmes gouvernementaux.

Points saillants de notre rendement de 2003

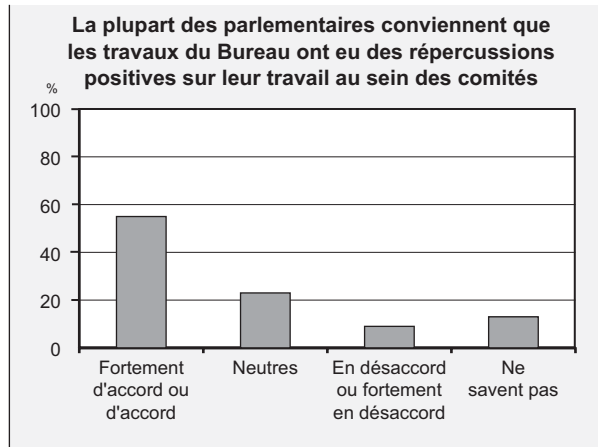
Les comités parlementaires ont tenu des audiences sur 41 p. 100 de nos vérifications de l'optimisation des ressources. Nous nous attendions à ce que 60 p. 100 environ de nos vérifications de l'optimisation des ressources de 2002-2003 fassent l'objet d'audiences de la part des comités parlementaires. Notre rendement de 41 p. 100 s'explique, en partie, du fait que plusieurs audiences ont porté sur une seule vérification. Ainsi, le Comité permanent des comptes publics a tenu cinq audiences sur le rapport présenté au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux au sujet des trois contrats attribués à Groupaction. Le Programme canadien des armes à feu et le chapitre sur l'intégrité du numéro d'assurance sociale ont également suscité plus d'une audience.



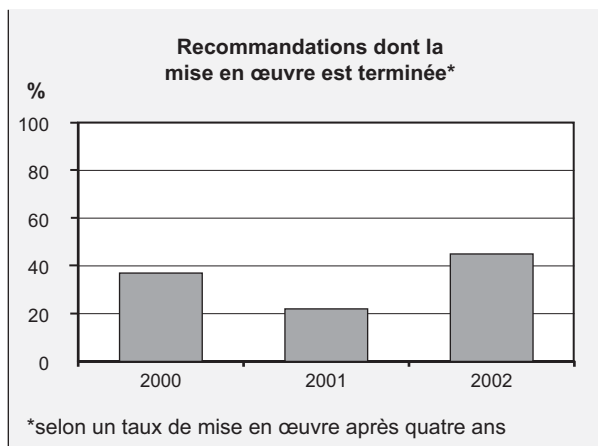
Le Comité permanent des comptes publics a appuyé 49 p. 100 de nos recommandations. L'appui des recommandations issues de nos vérifications de l'optimisation des ressources est un indicateur important de la qualité de notre travail. Comme le Comité n'a pas publié encore tous ses rapports sur les audiences qu'il a tenues en 2002-2003, les résultats sont fragmentaires et ne sont pas inclus dans le tableau. De plus, le Comité demande aux ministères de soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations qui découlent de nos vérifications de l'optimisation des ressources. À notre avis, cela révèle nettement son appui.



Plus de la moitié des parlementaires sondés conviennent que les travaux du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein des comités. Dans un sondage que nous avons mené auprès des parlementaires au début de 2002, 55 p. 100 de ces derniers ont convenu que les recommandations et les constatations du Bureau avaient eu, dans l'ensemble, des répercussions positives sur leur travail au sein des comités. Nous effectuerons le même sondage au printemps 2005; nous nous sommes fixé une cible de 75 p. 100.



Selon les organisations où nous avons effectué des vérifications de l'optimisation des ressources, la mise en œuvre de 45 p. 100 de nos recommandations de 1998 est terminée. Nous mesurons nos répercussions pour ce qui est d'améliorer la reddition de comptes par le gouvernement ainsi que ses activités et services en déterminant le pourcentage de nos recommandations formulées il y a quatre ans qui, depuis, ont été entièrement mises en œuvre.



À la fin de 2002, 45 p. 100 de nos recommandations de 1998 l'avaient été. Ce résultat constitue une amélioration par rapport aux années antérieures. En 2002, nous avons modifié cet indicateur de rendement pour mieux cibler la mesure dans laquelle les ministères ont entièrement mis en œuvre nos recommandations après une période de temps raisonnable. Au cours des années à venir, nous établirons une base de référence qui nous permettra de fixer une cible.

Les ministères signalent qu'ils ont respecté dans une proportion de 42 p. 100 les engagements qu'ils avaient pris dans leur première stratégie de développement durable. Cela représente une amélioration par rapport aux exercices antérieurs. Pourtant, la qualité de l'information communiquée dans les rapports sur le rendement nous porte à douter de la fiabilité de ce pourcentage.



Autres points saillants

Reddition de comptes au Parlement. Cette année, nous rendons compte des mesures prises pour améliorer la reddition de comptes au Parlement. L'un des principaux résultats que nous recherchons est de favoriser un examen plus minutieux des dépenses du gouvernement par le Parlement.

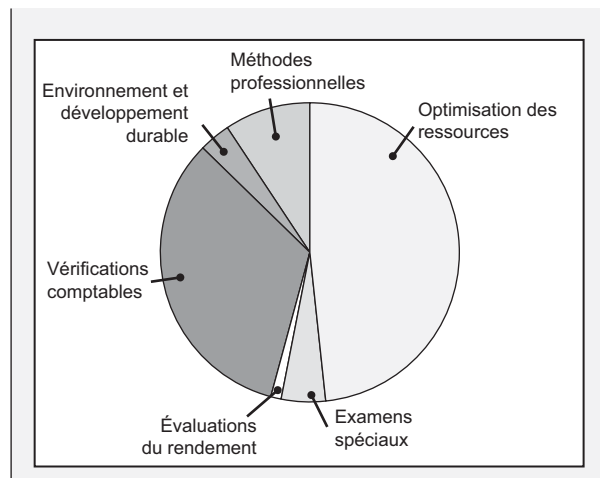
Ce qui a changé. En avril 2003, nous avons déposé devant le sous-comité du processus budgétaire du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires un document révisé, *L'examen des documents du Budget des dépenses par les comités parlementaires*, dont une première édition avait été publiée en 1998. Récemment, les députés ont manifesté plus d'intérêt pour l'étude du *Budget des dépenses* en comité. Nous y avons donné suite en fournissant un plus grand soutien aux comités, par nos comparutions à cinq audiences et par la publication du document en question. Outre le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, un certain nombre de comités permanents ont examiné les dépenses des ministères et ont fait rapport sur le *Budget des dépenses* à la Chambre des communes.

Rendement financier. En 2002-2003, nous avons publié les résultats de 21 vérifications de l'optimisation des ressources, de plus de 100 vérifications d'états financiers, y compris ceux du gouvernement du Canada, de 6 examens spéciaux et de 3 évaluations de rapports sur le rendement d'agences.

En 2002-2003, le coût net des activités du Bureau s'établissait à 78,3 millions de dollars. Le Bureau a utilisé 71,7 millions des crédits de 73,8 millions que le Parlement lui avait consentis. L'écart entre le coût net des activités et le montant des crédits parlementaires utilisés représente le coût des services fournis à titre gracieux, des immobilisations et des avantages sociaux qui est comptabilisé.

Le Bureau a utilisé 565 équivalents temps plein (ETP), ce qui représente 99 p. 100 de son budget, qui était de 570 équivalents temps plein (ETP).

Coût des activités





SECTION 1 — Message



Sheila Fraser
Vérificatrice générale
du Canada

Je suis heureuse de présenter ce *Rapport sur le rendement* et honorée de servir à titre de vérificatrice générale du Canada en cette année où le Bureau célèbre son 125^e anniversaire.

À la Chambre des communes, en 1878, le gouvernement et l'opposition ont applaudi lorsque le gouvernement d'Alexander Mackenzie a déposé un projet de loi qui mettrait fin à l'ingérence de l'administration dans la vérification des comptes publics. Cette législation éclairée allait paver la voie à 125 années de loyaux services au Parlement et aux Canadiens.

Malgré notre longue histoire et l'estime qu'elle suscite, nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. Notre bureau s'engage à trouver de nouveaux moyens dynamiques de s'acquitter de son mandat et de le faire connaître, tout en continuant à améliorer ses pratiques et ses produits. Le présent *Rapport sur le rendement* décrit la façon dont nous nous efforçons de le faire.

J'en suis maintenant à la deuxième année de mon mandat et j'ai entendu les témoignages de Canadiens de partout au pays. Tous attendent les mêmes choses du gouvernement — que les programmes et services soient gérés avec une diligence raisonnable, que l'argent de leurs impôts soit optimisé et que le gouvernement et ses représentants soient honnêtes, ouverts et responsables de leurs actions.

Dans le cadre de ses vérifications, mon bureau examine attentivement les secteurs à risques élevés du gouvernement, évalue les progrès des réformes de gestion entreprises à l'échelle gouvernementale et encourage la communication d'une information de qualité au Parlement. Ce faisant, il joue un rôle essentiel pour assurer le maintien et la promotion d'un gouvernement responsable, bien géré et soucieux de l'environnement.

Nous le faisons non seulement en montrant les failles, mais aussi en formulant des suggestions valables pour améliorer les choses.

Les 21 vérifications de l'optimisation des ressources que nous avons réalisées en 2002-2003 comportent 146 recommandations détaillées sur des questions allant du coût de la mise en œuvre du Programme canadien des armes à feu au soutien fédéral à la prestation des soins de santé.

En 2002, la commissaire à l'environnement et au développement durable, dont le travail constitue un aspect important du Bureau du vérificateur général, a déposé un rapport mettant en lumière l'incapacité du gouvernement à bien gérer les principaux défis environnementaux. La commissaire, M^{me} Johanne Gélinas, et son équipe ont présenté des recommandations solides au sujet des substances toxiques, des sites contaminés, des mines abandonnées et des espèces envahissantes.



Les parlementaires sont investis de l'importante tâche de veiller à ce que des mesures soient prises pour régler les problèmes que nous cernons. Après le dépôt de nos rapports, nous sommes invités à comparaître devant le Comité permanent des comptes publics pour lui exposer nos recommandations en détail. Les membres du Comité ont manifesté un vif intérêt envers nos rapports de 2002-2003; nous avons participé à 29 audiences et à 4 séances d'information, soit un nombre inégalé de comparutions devant ce comité. Celui-ci a appuyé 49 p. 100 des recommandations de nos rapports de vérification qu'il a étudiés. Nous avons aussi comparu devant divers autres comités parlementaires.

Nous recherchons constamment de meilleures façons d'aider le Parlement dans son travail. Lors de notre sondage de mai 2002, les parlementaires ont dit qu'ils considéraient le Bureau comme une source très crédible d'information sur les activités du gouvernement et qu'ils souhaitaient avoir des échanges plus personnels et plus fréquents avec notre organisme. Nous avons mis en œuvre une stratégie pour répondre à leur souhait.

Qu'arrive-t-il une fois que le Parlement a appuyé nos recommandations? Y a-t-il quelque chose qui change? Afin de mieux répondre à ces questions, nous avons lancé le rapport *Le Point* à l'automne 2002. Pour le préparer, nous vérifions à nouveau des secteurs importants qui comportent des risques potentiellement élevés afin de voir les mesures que le gouvernement a prises pour régler les problèmes que nous avons cernés. Lorsque des progrès ont été réalisés — et nous constatons qu'il y en a — nous sommes heureux de l'indiquer et d'applaudir à ces réussites.

L'intérêt que manifestent les parlementaires à l'égard du processus d'examen du *Budget des dépenses* du gouvernement m'encourage. Son importance est apparue au grand jour à la suite de notre vérification du Programme canadien des armes à feu, au cours de laquelle nous avons observé que le Parlement n'avait pas été bien informé au sujet de l'escalade des coûts. Certains comités nous ont demandé de les aider à examiner le *Budget des dépenses* et nous avons été très heureux de le faire.

En plus de mener nos travaux habituels de vérification comptable et de vérification de l'optimisation des ressources, le Bureau a effectué, au cours de la période visée, de nouvelles vérifications faisant suite à des demandes spéciales.

La plus connue est celle qui a été demandée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Elle portait sur trois contrats qui ont été attribués à une agence de publicité dans le cadre du Programme de commandites du gouvernement. Nous avons constaté des lacunes graves à toutes les étapes du processus de passation des marchés. Nous avons conclu que le gouvernement n'en avait pas eu pour son argent et que les paiements avaient été approuvés pour des travaux qui ne répondaient pas toujours aux exigences des contrats.

À mon avis, il s'agit là d'un cas exceptionnel, qui n'est pas typique du tout de la façon de faire des fonctionnaires. J'ai finalement remis le dossier à la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons également entrepris une vérification de portée gouvernementale de toutes les activités fédérales de publicité et de commandite.



Nous avons également accepté une demande de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Celle-ci nous a prié d'effectuer une vérification spéciale des indemnités de départ consenties à deux cadres supérieurs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons constaté que les indemnités dépassaient les montants fixés dans les contrats de travail des cadres et qu'elles n'étaient pas conformes aux politiques du gouvernement. Comme nous n'avons trouvé aucun motif pouvant justifier le versement à ces cadres d'indemnités et d'avantages beaucoup plus élevés, nous avons conclu que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'avait pas traité cette affaire de façon prudente et raisonnable.

En 2002-2003, le Bureau a exploré un nouveau domaine de travail. En effet, le gouvernement fédéral nous a demandé d'évaluer les progrès qu'il a réalisés, de concert avec ses homologues provinciaux, dans l'élaboration d'un cadre pour les rapports sur les indicateurs de santé destinés aux Canadiens. Nous avons évalué les indicateurs de santé mêmes, lesquels concernent l'état de santé des Canadiens, les résultats des soins de santé ainsi que la qualité des services. Selon moi, notre opinion sur leur validité rend ces rapports plus crédibles. En outre, nous avons pour la première fois fourni une opinion sur les états financiers de trois régimes de retraite d'employés de la fonction publique dont les passifs s'élèvent à quelque 120 milliards de dollars.

Alors même que nous abordons d'autres domaines de travail, nous nous sommes engagés à améliorer l'efficacité de nos activités courantes. En 2002-2003, nous avons entrepris un ambitieux projet de modernisation de nos pratiques de vérification, et ce, afin de maintenir la grande qualité de nos produits. Ce projet, qui a entraîné l'initiation de 250 vérificateurs à de nouvelles technologies, méthodes et pratiques, a suscité des changements importants dans notre façon de travailler au quotidien. C'est là une grande réalisation, mais les travaux se poursuivront en 2003-2004. Je me réjouis à l'idée que, aujourd'hui plus que jamais, nos travaux de vérification sont axés sur les principaux risques d'entreprise.

Étant donné que notre organisation est fondée sur le savoir, nous reconnaissons que notre effectif est l'élément vital du Bureau. En 2002, nous avons mené un sondage pour connaître le point de vue de nos employés sur le milieu de travail et constaté que 88 p. 100 d'entre eux estimaient que le Bureau était un endroit où il faisait bon travailler. Toutefois, dans le cadre de cette évaluation somme toute positive, les employés ont exprimé le souhait de disposer de plus de temps et de ressources pour faire leur travail. Nous nous occuperons de cette question dans l'année à venir en tâchant d'améliorer l'efficacité de nos activités.

Comme le renouvellement de notre effectif est un élément essentiel au maintien de notre vitalité et de notre succès, le recrutement et le maintien en poste ont été des objectifs clés en 2002-2003. Nous avons réussi à attirer et à former d'excellents étudiants. Dans le cadre des efforts que nous avons déployés pour conserver notre personnel très qualifié, nous avons examiné les salaires et introduit un programme de reconnaissance et de récompenses. L'objectif du programme appelé BRAVO est d'intégrer la reconnaissance et les récompenses à notre culture organisationnelle, de façon à rendre le milieu de travail encore plus intéressant pour nos employés.

Beaucoup de personnes me demandent qui vérifie le Bureau du vérificateur général. C'est une question que je prends très au sérieux, compte tenu de l'engagement ferme de



mon bureau à l'égard de l'obligation de rendre compte et de la transparence. De fait, en 2002-2003, nous nous sommes préparés à la tenue, en 2003-2004, d'une vérification de nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources par une équipe internationale de pairs. Nous sommes fiers d'être le premier bureau de vérification national dont les activités seront scrutées de la sorte et nous avons hâte de tirer les leçons de cet examen.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à tous les employés du Bureau. Leur dévouement et leur souci constant de la qualité perpétuent une longue tradition de service aux Canadiens.

La vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, FCA



Déclaration de la direction sur la responsabilité à l'égard de l'information sur le rendement

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation du présent *Rapport sur le rendement*. Ce rapport a été préparé selon les lignes directrices du Conseil du Trésor relativement aux rapports ministériels sur le rendement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a établi et suivi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la fidélité et la fiabilité de l'information sur le rendement. Le Bureau améliore graduellement son information financière et sur le rendement, en introduisant de nouvelles mesures et en améliorant la collecte de données pour d'autres mesures. Les plans d'amélioration sont indiqués dans le Rapport. Cependant, il s'agit de la meilleure information dont on dispose à l'heure actuelle et la direction la considère comme étant raisonnable aux fins de la préparation de ce rapport sur le rendement. Certaines informations liées au rendement sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les restrictions sur la qualité des données fournies sont énoncées dans le Rapport.

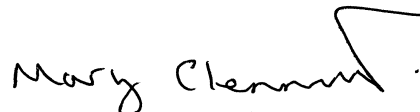
Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation du *Rapport sur le rendement* par la direction et approuve le Rapport final. Le Comité de vérification, présidé par un membre externe, examine le rapport et fournit des conseils au Conseil de direction concernant l'information sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, FCA

La contrôleur et
agent financier supérieur



Mary Clennett, CA

Ottawa, Canada
le 22 septembre 2003





SECTION 2 — Contexte

Notre vision

Être un bureau de vérification indépendant au service du Parlement, qui contribue au bien-être des Canadiens et dont la qualité et l'importance des travaux sont reconnues dans tous les milieux.

Nous faisons la promotion :

- d'un gouvernement responsable,
- d'une fonction publique intègre et efficace,
- d'une bonne gouvernance,
- du développement durable,
- de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada.

Nous le faisons :

- en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens;
- en travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernements fédéral et territoriaux et les organisations professionnelles;
- en assurant un milieu de travail diversifié et respectueux où nos employés peuvent réaliser leur plein potentiel et rechercher l'excellence.

Nos valeurs

Nos six valeurs guident notre travail et notre conduite.

- Indépendance et objectivité
- Servir l'intérêt public
- Engagement envers l'excellence
- Milieu de travail respectueux
- Honnêteté et intégrité
- Donner l'exemple

Ce que nous sommes

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités, notamment des organisations internationales.



Nous nous distinguons des ministères et des organismes en ce que nous sommes indépendants du gouvernement et que nous faisons directement rapport au Parlement. Un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux sur nos dépenses et le recrutement de notre personnel, ainsi qu'un mandat de dix ans pour le vérificateur général assurent notre indépendance.

Notre indépendance. Récemment, les scandales financiers touchant des sociétés privées ont soulevé plusieurs questions quant au rôle et à l'indépendance du vérificateur. En tant que vérificateur de l'administration fédérale, il y a des mécanismes en place pour assurer l'indépendance du Bureau.

- Le vérificateur général est nommé pour un mandat de dix ans, non renouvelable.
- Le vérificateur général présente ses conclusions directement au Parlement.
- Le vérificateur général rend des comptes au Parlement et non au gouvernement en place.
- Le vérificateur général peut demander au gouvernement toutes les informations nécessaires pour accomplir son mandat.
- Pour se financer, le Bureau ne doit pas facturer ses services de vérification des ministères, des organismes et des sociétés d'État puisqu'il reçoit des crédits parlementaires.

Notre financement. Le niveau approprié de financement du Bureau doit être déterminé objectivement, sans que les organisations vérifiées puissent influencer les décisions à ce sujet. Le processus actuel de détermination de notre niveau de financement n'est pas suffisamment indépendant et impartial pour garantir que notre budget est suffisant pour répondre aux attentes du Parlement.

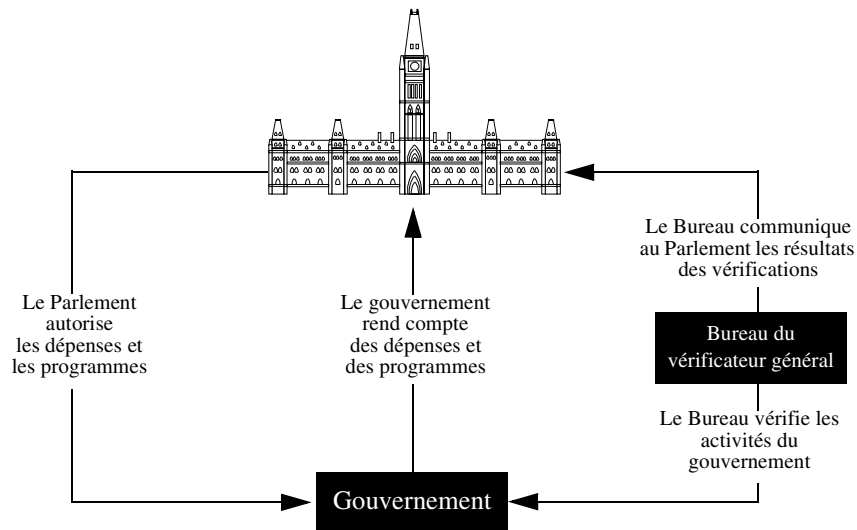
Nous tenons des discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à propos d'autres mécanismes qui serviraient à déterminer les besoins en financement du Bureau pour les années à venir. Actuellement, à l'instar de presque tous les ministères et organismes fédéraux, nous négocions notre budget avec les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cela n'a pas encore posé de problème, mais comme c'est une question de principe, cette situation devrait être corrigée de sorte qu'une influence, réelle ou perçue, ne puisse être exercée. Un tel processus devrait établir un équilibre entre l'indépendance du vérificateur général et l'examen justifié de nos dépenses des fonds publics.

Notre mission : favoriser la reddition de comptes

La vérificatrice générale rend des comptes au Parlement et non au gouvernement en place (voir la pièce 1). Elle travaille surtout avec le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Ce comité, quant à lui, s'appuie dans une large mesure sur les travaux de la vérificatrice générale et de son bureau. La vérificatrice générale collabore aussi avec d'autres comités permanents et des groupes parlementaires. Le Bureau du vérificateur général, tout comme les ministères, présente chaque année un budget des dépenses et un rapport sur le rendement au Conseil du Trésor pour qu'ils soient déposés à la Chambre des communes. Le Comité permanent des comptes publics invite la vérificatrice générale à venir expliquer les dépenses et le rendement de son bureau.



Pièce 1 – Le rôle de la vérificatrice générale dans le processus de reddition de comptes



Encourager et promouvoir la reddition de comptes est un volet essentiel de notre travail auprès du Parlement. La vérificatrice générale contribue à favoriser la reddition de comptes en effectuant des vérifications indépendantes des activités du gouvernement fédéral. Les rapports qui résultent de ces vérifications sont déposés à la Chambre des communes et fournissent aux parlementaires de l'information objective qui les aide à examiner les activités du gouvernement et à le rendre comptable de sa gestion des fonds publics.

Il y a, au Bureau, un conseil de direction qui assume la responsabilité de l'orientation professionnelle et administrative. Il établit les politiques et supervise tous les aspects de la gestion et des activités du Bureau. Il est composé de la vérificatrice générale, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints. L'organigramme du Bureau est affiché sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.

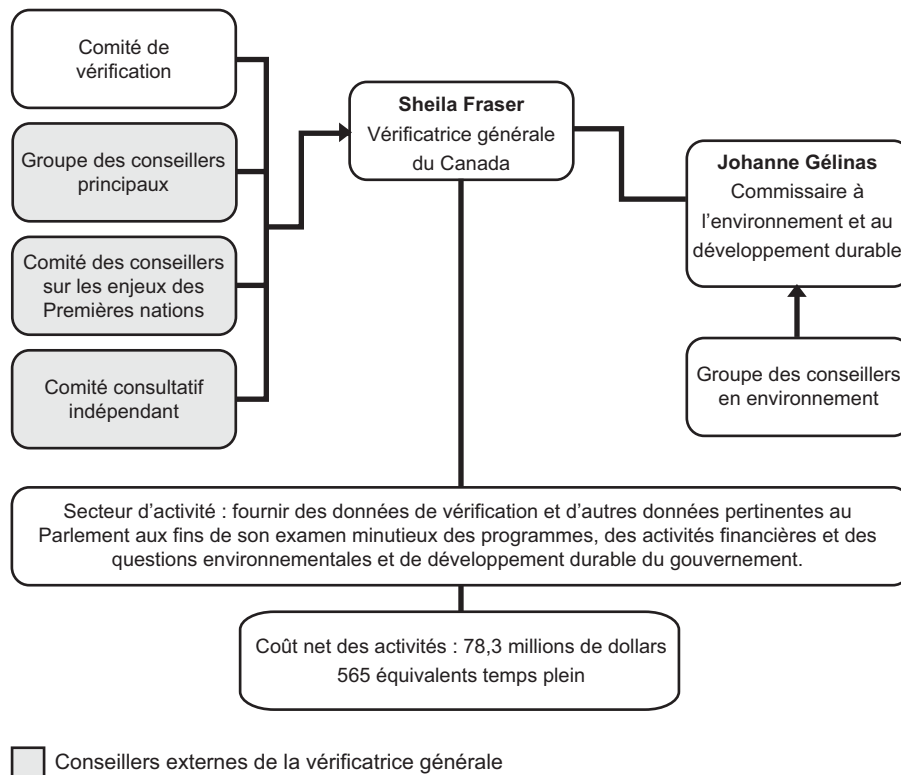
La vérificatrice générale reçoit les avis de divers comités externes (voir la pièce 2).

Le Comité de vérification surveille les aspects clés des contrôles de la qualité et des contrôles internes du Bureau. Il est composé de vérificateurs principaux du Bureau et est présidé par un cadre supérieur du secteur privé.

Le Groupe des conseillers principaux représente les principales parties intéressées avec lesquelles le Bureau se trouve en rapport, par exemple le gouvernement, les entreprises, les milieux comptables et universitaires et d'autres parties. Le Groupe est chargé de fournir des avis stratégiques sur les travaux du Bureau.



Pièce 2 – Comités externes et secteur d'activité



Le Comité des conseillers sur les enjeux des Premières nations comprend des dirigeants autochtones et non autochtones. Il aide la vérificatrice générale à cibler les questions d'importance pour les Autochtones du Canada et leurs communautés.

Le Comité consultatif indépendant, qui est composé de comptables chevronnés et d'experts en finances, donne des avis à la vérificatrice générale sur ses vérifications comptables des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations. Il aide également la vérificatrice générale à surveiller les faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur les travaux du Bureau.

La commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la performance du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable, et fait rapport à ce sujet à la Chambre des communes, au nom de la vérificatrice générale. Le Groupe des conseillers en environnement, qui est composé de représentants de groupes environnementaux, de l'industrie et des universités, conseille la commissaire en ce qui concerne ses travaux et les faits nouveaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable.



Ce que nous faisons : la vérification législative

La vérification législative a pour objet de fournir des données de vérification et d'autres données pertinentes au Parlement et aux assemblées législatives territoriales pour les aider à examiner minutieusement les programmes, les activités financières et les questions environnementales et de développement durable du gouvernement. La vérificatrice générale fournit au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens des réponses à de nombreuses questions importantes (voir la pièce 3).

Pièce 3 – La vérificatrice générale répond à de nombreuses questions importantes

Composantes de la vérification législative¹	Questions
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes, y compris des vérifications de questions touchant l'environnement et le développement durable	Les ministères et les organismes exécutent-ils leurs programmes de manière économique et efficiente, avec le souci de leur impact sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour mesurer l'efficacité de ses programmes? La loi est-elle respectée et le Trésor public est-il protégé?
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale, conformément aux normes comptables applicables?
Vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités	Les sociétés d'État, les territoires et les autres entités présentent-ils fidèlement leur information financière, conformément aux normes comptables applicables? Respectent-ils les autorisations législatives?
Examens spéciaux des sociétés d'État	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace?
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable, dont le processus de pétition	Dans quelle mesure les ministères et les organismes ont-ils atteint les objectifs et mis en œuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable? Les ministres répondent-ils aux pétitions en matière d'environnement, comme ils sont tenus de le faire?
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	Les agences présentent-elles l'information sur le rendement de façon fiable et juste?

¹ Ces composantes sont expliquées plus en détail dans les articles 5, 6, 7 et 23 de la *Loi sur le vérificateur général* et dans la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans tous nos travaux, nous considérons aussi la conformité aux autorisations.

Nos clients

Nous avons avant tout une responsabilité envers le Parlement, et notre relation avec les parlementaires est la clé de notre efficacité. Nous collaborons avec le Parlement dans ses travaux relatifs à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.



Le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité sénatorial permanent des finances nationales et d'autres comités parlementaires jouent un rôle déterminant en aidant à promouvoir la reddition de comptes, de saines pratiques de gestion et le développement durable. Les audiences des comités sont un important moyen de sensibilisation et permettent de mieux faire comprendre les questions traitées dans nos rapports. Elles aident aussi à obtenir des ministères et des organismes qu'ils s'engagent à mettre en œuvre nos recommandations.

Après les audiences, les comités peuvent faire rapport et présenter des recommandations au gouvernement. On s'attend habituellement à ce que les ministères et les organismes vérifiés fassent rapport des mesures qu'ils ont prises à la suite de ces recommandations.

Enfin, nous aidons les conseils d'administration des sociétés d'État à s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance grâce à des vérifications annuelles des états financiers et à des examens spéciaux. À titre de vérificateur législatif des trois territoires, notre bureau travaille de concert avec les fonctionnaires des administrations territoriales et la direction des sociétés d'État en vue de cerner les questions d'intérêt mutuel, d'améliorer les systèmes et les processus et de promouvoir une meilleure reddition de comptes au public.

Partenaires principaux et liens

Nous travaillons en collaboration avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs. Le Bureau est membre du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), qui comprend les dix vérificateurs généraux provinciaux, des vérificateurs provinciaux et la vérificatrice générale fédérale.

Les travaux de vérification conjoints sur les indicateurs de la santé constituent un exemple de collaboration avec le Conseil. En septembre 2000, les premiers ministres ont demandé aux gouvernements provinciaux et fédéral de faire rapport sur certains indicateurs de la santé. Les vérificateurs législatifs ont coordonné leurs travaux par le truchement du CCVL afin d'effectuer une vérification indépendante des données présentées dans le rapport de leur administration respective. Notre bureau a vérifié les rapports fédéraux et territoriaux et effectué une vérification des deux principaux organismes chargés de la compilation de données sur la santé (Statistique Canada et Santé Canada). Il a remis à nos collègues du CCVL des rapports sur la fiabilité de ces deux sources et collaboré avec deux bureaux de vérification provinciaux à l'examen de la qualité des systèmes de données dans une troisième source de données sur la santé. Les 14 administrations publiques, à savoir fédérale, provinciales et territoriales, ont publié leurs rapports sur les indicateurs de la santé en septembre 2002.

Une façon d'évaluer le rendement d'une organisation est de le comparer à celui d'autres organisations semblables. Au Canada, nous avons nos homologues provinciaux, c'est-à-dire les bureaux de vérification législative des provinces qui offrent des services et des produits semblables. Sous l'égide du CCVL, les bureaux de vérification provinciaux et fédéral ont entrepris de définir des indicateurs de rendement communs. Ils se sont entendus sur un nombre limité d'indicateurs de rendement clés et ils élaborent



actuellement des méthodologies de mesures uniformes. À l'avenir, ce projet devrait nous permettre d'établir des comparaisons entre notre rendement et celui des autres bureaux de vérification législative du pays.

Nous travaillons en collaboration avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Nous participons activement aux activités de l'INTOSAI et présidons certaines de ses activités. Il s'agit d'une organisation professionnelle qui regroupe environ 180 bureaux de vérification nationaux dans le monde.

Le Bureau contribue aux travaux de l'INTOSAI en participant à un certain nombre d'activités de ses commissions et groupes de travail. Ce sont notamment la Commission pour le contrôle informatique, la Commission de la dette publique, la Sous-commission des normes de contrôle et le Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE). Nous faisons aussi partie du Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Cette organisation internationale, qui a son siège en Norvège, vise à renforcer les capacités et à donner de la formation.

En assurant la présidence et le secrétariat du GTVE, le Bureau joue un rôle de chef de file en donnant son appui aux membres du Groupe de travail, en organisant des réunions et des conférences, en assurant la maintenance du site Web du GTVE et en mettant en œuvre son plan de travail pour 2002-2004.

En 2002, le Canada et 180 autres pays ont participé au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui est l'un des principaux résultats du Sommet, constitue l'engagement le plus récent et le plus complet pris par le Canada en faveur du développement durable — lutte contre la pauvreté; gestion des forêts, des océans et des autres ressources naturelles; assainissement; économies d'énergie; gestion judicieuse des produits chimiques et des déchets. Ce plan a des répercussions importantes sur les Canadiens.

Au cours du Sommet, la commissaire à l'environnement et au développement durable a donné un séminaire sur la promotion de la bonne gouvernance et a invité le gouvernement du Canada à définir un plan d'action détaillé et concret de mise en œuvre du Plan de Johannesburg. Depuis, elle a collaboré activement avec les ministères et les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable afin de les aider à donner suite à ce plan.

Nous présidons également la Sous-commission pour l'indépendance des institutions supérieures de contrôle de l'INTOSAI. Notre objectif consiste à définir de façon plus précise ce que devrait être l'indépendance de tout bureau de vérification national et à présenter ce modèle lors du congrès triennal de 2004 des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Nous présiderons également, lors du congrès, les débats portant sur la coordination des efforts de vérification entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes.



Autres travaux en collaboration avec des vérificateurs législatifs. La vérificatrice générale participe chaque année aux séances que tient un groupe de travail informel des vérificateurs généraux des pays du G7 et d'autres pays choisis pour discuter de plans et de questions stratégiques d'intérêt commun.

Nous participons aussi activement à la formation des vérificateurs législatifs des pays en développement. Nous offrons chaque année, grâce à la collaboration de la CCAF-FCVI Inc. et au concours financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme de formation de neuf mois. Cette année, nous avons formé six vérificateurs venant respectivement du Chili, de la Dominique, du Guyana, du Sri Lanka, de la Thaïlande et de la Tunisie.

En outre, nous fournissons des méthodes et des formations en vérification de l'optimisation des ressources au bureau national de vérification russe, dans le cadre du programme de réforme parlementaire Canada-Russie, et avec le concours financier de l'ACDI.

Nous travaillons en collaboration avec le gouvernement fédéral et les administrations territoriales. Nous collaborons avec les ministères et organismes fédéraux à une vaste gamme de questions et d'initiatives visant à améliorer la reddition de comptes et la gestion du secteur public.

Ainsi, en 2002-2003, nous avons mis la dernière main à un projet mené conjointement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor qui visait à mettre au point un Outil d'auto-évaluation de la gestion axée sur les résultats permettant aux ministères et aux organismes d'évaluer leurs progrès dans ce domaine. Cet outil d'auto-évaluation vise à les aider à cerner leurs forces et leurs faiblesses dans le domaine de la gestion axée sur les résultats et à élaborer des plans d'action en vue de s'améliorer. Il a été mis au point avec le concours d'un comité consultatif ministériel et, tout au long de son élaboration, divers ministères l'ont mis à l'essai afin d'assurer sa pertinence et sa commodité.

Dans les trois territoires, nous travaillons de concert avec les fonctionnaires des administrations territoriales et la direction des sociétés territoriales en vue de cerner les questions d'intérêt mutuel, d'améliorer les systèmes et les processus et de promouvoir une meilleure reddition de comptes au public.

Nous travaillons en collaboration avec des organisations professionnelles. Un certain nombre de nos employés participent aux travaux d'organismes nationaux et internationaux de normalisation et à ceux d'autres organisations professionnelles qui font la promotion de la vérification législative. La vérificatrice générale est membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), organisme qui élabore les normes comptables pour le secteur public. D'autres employés du Bureau sont membres de divers comités de l'ICCA, par exemple le Conseil des normes de certification et le Conseil sur les nouveaux services de certification. Certains de nos employés font aussi partie d'organismes de normalisation œuvrant dans les domaines de la gestion environnementale, de la vérification et de l'évaluation du rendement. Sur la scène internationale, l'un de nos employés a siégé, jusqu'en novembre 2002, au Comité du



secteur public de l'International Federation of Accountants, qui établit les normes de comptabilité et de présentation de l'information pour le secteur public.

Nos employés sont aussi très actifs au sein de nombreuses autres organisations professionnelles qui contribuent à l'amélioration de la vérification législative, notamment la Société canadienne d'évaluation, la CCAF-FCVI Inc., l'Institut de la gestion financière et l'Institute of Internal Auditors. Nous participons aussi aux travaux de divers organismes internationaux, notamment le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

Notre évaluation de la qualité de nos travaux

La confiance que la population a dans nos institutions démocratiques vient en grande partie du fait qu'elle croit que les fonds publics sont dépensés avec prudence et efficacité. Les parlementaires et les citoyens comptent sur la vérificatrice générale pour leur donner des informations objectives et étayées qu'ils pourront utiliser pour évaluer le rendement du gouvernement et le rendre comptable de sa gestion des fonds publics. Afin de préserver la confiance des parlementaires et des citoyens, il faut que les bureaux de vérification législative exercent leurs activités en respectant les autorisations législatives qui les concernent et en adhérant aux normes établies de vérification professionnelle.

Les travaux du Bureau sont guidés par des méthodes strictes et un cadre de gestion de la qualité qui visent à fournir une assurance raisonnable que le Bureau s'acquitte des responsabilités conférées par la loi dans le respect des normes de vérification professionnelle, et ce, de manière économique, efficace et efficiente.

La Direction des méthodes professionnelles examine les activités de vérification, la gestion interne et les activités administratives, afin de s'assurer que nous respectons les normes et les politiques et de recenser les domaines susceptibles d'être améliorés.

Le Comité de vérification surveille les principaux aspects de la qualité et des contrôles internes et approuve les plans des vérifications et des examens internes. Il est composé d'employés de niveau supérieur du Bureau et son président vient du secteur privé.

Le Comité de vérification s'est réuni six fois en 2002-2003. Il a examiné les états financiers du Bureau et proposé des améliorations à ceux-ci, puis en a recommandé l'approbation à la vérificatrice générale. Le Comité a aussi examiné le projet de *Rapport sur les plans et les priorités* et le projet de *Rapport sur le rendement* du Bureau et a donné des avis à ce sujet. Il a en outre examiné les constatations de plusieurs revues des pratiques et vérifications internes.

La qualité de nos travaux de vérification

Revue des pratiques internes. Nous avons mis en place un cadre de gestion de la qualité qui couvre toutes nos gammes de produits, dont les vérifications comptables, les vérifications de l'optimisation des ressources et les examens spéciaux. Les sommaires de nos revues des pratiques internes se trouvent sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.



Les revues des vérifications comptables mettent surtout l'accent sur l'application efficace du cadre de gestion de la qualité et la conformité aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. En 2002-2003, la Direction des méthodes professionnelles a examiné cinq vérifications comptables annuelles et elle n'a relevé aucune lacune importante.

Dans sa revue de neuf vérifications de l'optimisation des ressources dont les résultats ont été publiés en 2001 et en avril et mai 2002, la Direction des méthodes professionnelles a surtout mis l'accent sur la conformité à nos politiques de vérification de l'optimisation des ressources et sur la mise en œuvre efficace de notre cadre de gestion de la qualité.

Enfin, la Direction des méthodes professionnelles a effectué une revue limitée de dix plans et rapports d'examens spéciaux. Il s'agissait d'aider les praticiens à trouver les moyens de relever les défis liés aux méthodes et pratiques de vérification dans le domaine des examens spéciaux.

Examens des normes professionnelles. Les instituts provinciaux de comptables agréés examinent périodiquement la conformité des pratiques de vérification comptable annuelle du Bureau aux normes professionnelles. Ces examens font partie des exigences de certification relatives à la formation des étudiants en comptabilité. Nos cinq bureaux régionaux, ainsi que le bureau d'Ottawa, sont soumis à des examens de conformité aux normes professionnelles tous les trois à cinq ans, selon les exigences des différents instituts provinciaux. Chaque bureau a été soumis à un examen au cours des trois dernières années et tous satisfaisaient aux exigences de certification et respectaient les normes de vérification professionnelles.

Revue externe. Nous nous sommes engagés à nous soumettre à des évaluations externes régulières et continues, afin d'assurer la rigueur et l'efficacité de nos processus et pratiques de vérification.

En 2002-2003, nous avons mis la dernière main à un plan de revue externe par les pairs du cadre de gestion de la qualité de nos vérifications de l'optimisation des ressources. Un groupe composé de représentants de sept bureaux de vérification nationaux a élaboré une méthode fondée sur le principe de l'évaluation par les pairs et un processus qui définit l'étendue, les objectifs et les critères de la revue.

Nos pratiques de vérification de l'optimisation des ressources seront soumises à un examen par les pairs qui sera dirigé par le National Audit Office du Royaume-Uni. L'équipe chargée de cet examen sera composée de représentants des bureaux nationaux de vérification de la France, de la Norvège et des Pays-Bas. Elle aura pour mission d'effectuer un examen indépendant et objectif suivant un processus qui intègre les principes généralement reconnus de la vérification de gestion ou de performance. Le General Accounting Office des États-Unis participera à cet examen à titre d'observateur.

Nous prévoyons recevoir le rapport final au début de 2004. Nous serons le premier bureau national de vérification dont les activités seront examinées par une équipe internationale de pairs. Nous démontrerons notre engagement à l'égard d'une gouvernance ouverte et



transparente en rendant publics les résultats de cet examen, y compris toutes les recommandations visant l'amélioration de nos pratiques.

La qualité de nos processus opérationnels

Vérification interne. La Direction des méthodes professionnelles a effectué une vérification de la fonction de sécurité de l'administration centrale du Bureau afin de mesurer le degré de conformité avec la Politique du gouvernement sur la sécurité. Elle a conclu que notre bureau à Ottawa respectait cette politique et a recensé certains domaines où il serait possible d'accroître l'importance du programme de sécurité, ainsi que la crédibilité et l'intégrité du Bureau et de ses travaux. La deuxième phase de la vérification sera exécutée en 2003-2004. Il s'agira de mesurer la conformité de nos cinq bureaux régionaux. Les rapports de vérification interne du Bureau se trouvent aussi sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.





SECTION 3 — Rendement

Résultat stratégique

Nous contribuons à une meilleure gestion des programmes gouvernementaux et à une meilleure reddition de comptes au Parlement.

Le Bureau utilise une chaîne de résultats pour décrire les résultats finaux (à long terme) et pour montrer comment il compte produire des changements positifs pour les Canadiens (voir la pièce 4). La chaîne de résultats établit un lien entre, d'une part, les extrants, soit les vérifications, les études, les opinions, l'information et les avis, et, d'autre part, les résultats finaux, soit une meilleure gestion des programmes gouvernementaux et une meilleure reddition de comptes au Parlement. Elle décrit aussi les diverses parties intéressées et leurs contributions à l'amélioration des activités gouvernementales. Nous examinons régulièrement la chaîne de résultats afin d'en améliorer l'utilité et la clarté.

Dans les sections suivantes, nous présentons les résultats d'un certain nombre de résultats finaux décrits dans la chaîne de résultats. Ces résultats sont présentés selon les travaux que le Bureau réalise pour le Parlement et pour les organisations qu'il vérifie. Ils sont en partie tirés des sondages que nous menons. Cette année, une partie de l'information sur le rendement que nous présentons est basée sur les données du sondage de 2001-2002 parce que nos activités de sondage sont en période de transition. Pour obtenir plus d'information sur notre sondage de 2001-2002 auprès des députés, veuillez vous reporter à la note 1 de la section « Notes sur nos méthodes », à la page 82.

En plus de recueillir périodiquement des données sur les mesures du rendement auprès des législateurs et de ses employés, le Bureau conçoit et teste des procédés pour la mesure du rendement des entités vérifiées relativement à toute une gamme de produits du Bureau. Ces produits comportent notamment les vérifications de l'optimisation des ressources, les vérifications annuelles des états financiers des sociétés d'État, la vérification des comptes publics et les examens spéciaux.

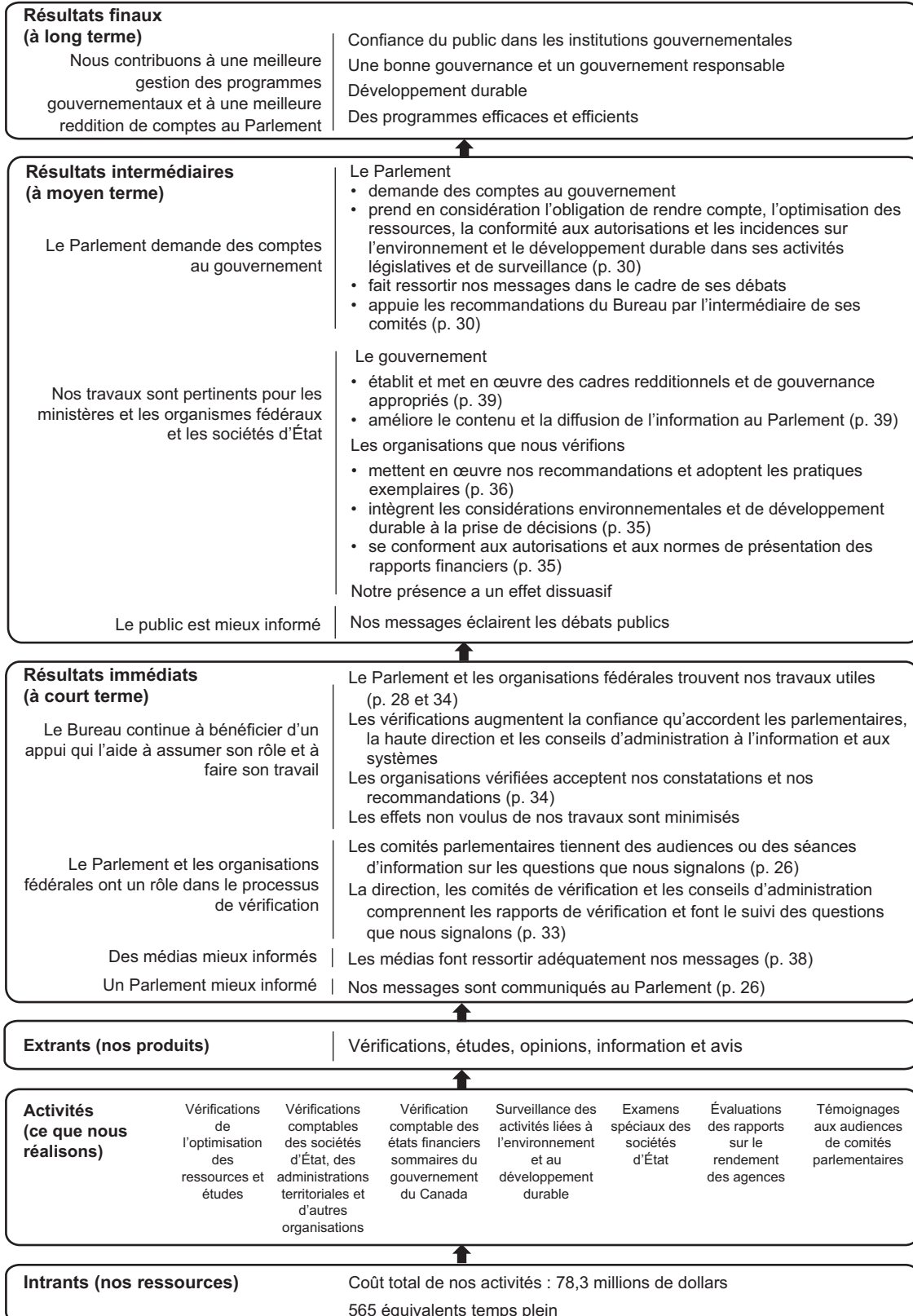
Rapport sur le rendement — défis stratégiques

Notre plan stratégique énonce les plans et les priorités d'ensemble que le Bureau utilise pour gérer ses principaux risques globaux internes. Nous avons formulé ces risques internes comme des défis stratégiques que nous devons atteindre d'ici un ou deux ans. Nos cinq défis stratégiques sont les suivants :

1. faire rapport plus efficacement;
2. faire progresser nos cinq secteurs d'intérêt;
3. réinvestir dans nos pratiques de vérification;
4. améliorer notre milieu de travail;
5. devenir plus efficaces.



Pièce 4 - Chaîne de résultats



Ces défis se rattachent à la manière dont nous planifions et exécutons nos travaux et dont nous en communiquons les résultats, de même qu'aux méthodes et outils que nous utilisons. Ils touchent aussi de nombreux aspects importants qui influent sur nos ressources humaines et notre milieu de travail. Une fois ces défis relevés, nos pratiques et comportements pourront mieux correspondre à notre vision et à nos valeurs. Ils nous procureront l'assise nécessaire pour aller de l'avant.

1. Faire rapport plus efficacement

Travaux réalisés pour le Parlement

Nous aidons et appuyons le Parlement dans ses travaux consistant à autoriser et à surveiller les dépenses et les activités gouvernementales. Nous effectuons des travaux sur les rapports financiers et les rapports sur le rendement, la reddition de comptes et la conformité aux autorisations directrices.

Nous nous efforçons de maintenir de bonnes relations avec les parlementaires. Nous voulons faire en sorte que ceux-ci soient au courant des questions traitées dans nos vérifications et que nos rapports leur soient utiles. À cette fin, nous communiquons notamment avec les comités permanents et les parlementaires qui portent un intérêt reconnu pour les questions soulevées dans nos rapports. Nous conseillons les comités au sujet des rapports qui traitent des questions qui relèvent de leur mandat. Nous comparaissons à un très grand nombre d'audiences de divers comités afin de mieux informer les parlementaires des résultats de nos vérifications.

Comme le montre la chaîne de résultats, la nature et la qualité de nos travaux contribuent à veiller à ce que, à court terme :

- les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons;
- les parlementaires aient davantage confiance dans l'information et les systèmes;
- le Parlement trouve nos travaux utiles;
- nos messages soient communiqués au Parlement.

Nous travaillons aussi pour veiller à ce que, à moyen terme, le Parlement :

- demande des comptes au gouvernement;
- prenne en considération l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources; la conformité aux autorisations et les questions liées à l'environnement et au développement durable dans ses activités législatives et de surveillance;
- fasse ressortir nos messages dans le cadre de ses débats;
- appuie les recommandations du Bureau par l'intermédiaire de ses comités.



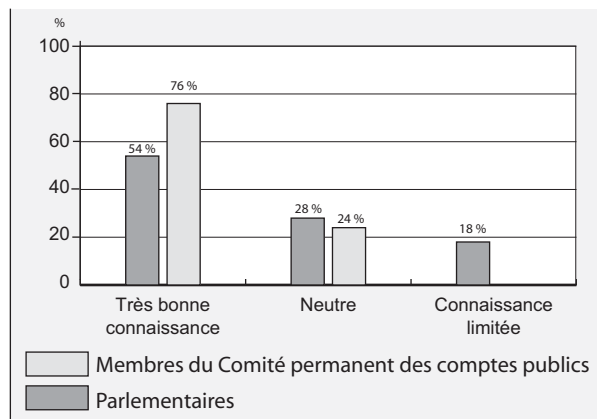
Les résultats de nos travaux pour le Parlement

Informer le Parlement

Résultat immédiat : Nos messages sont communiqués au Parlement.

Résultat obtenu : Soixante-seize pour cent des membres du Comité permanent des comptes publics et 54 p. 100 des parlementaires ont indiqué qu'ils étaient au courant des constatations et des recommandations du Bureau (voir la pièce 5).

Pièce 5 – Connaissance de nos constatations et recommandations



Retenir l'attention du Parlement

Résultat immédiat : Les comités parlementaires tiennent des audiences ou des séances d'information sur les questions que nous signalons.

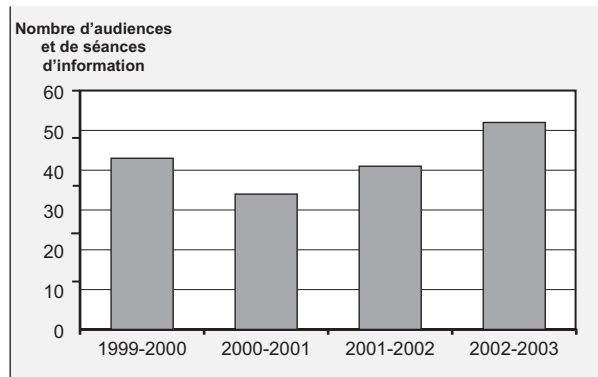
Résultats obtenus : Nous avons participé à 52 audiences et séances d'information de comités parlementaires.

Les comités parlementaires ont étudié 41 p.100 de nos vérifications de l'optimisation des ressources de 2002-2003.

Les audiences des comités parlementaires indiquent que les parlementaires veulent être informés des questions signalées et y trouver des solutions. Le Bureau a participé à 52 audiences et séances d'information en 2002-2003 (un nombre record), comparativement à 41 en 2001-2002 (voir la pièce 6). La plupart de ces audiences et séances d'information ont été tenues par le Comité permanent des comptes publics, mais 19 audiences ou séances d'information ont été tenues par d'autres comités permanents de la Chambre des communes ou comités sénatoriaux qui s'intéressent aux questions traitées. Les audiences portaient généralement sur l'examen des vérifications de l'optimisation des ressources, mais nous avons aussi discuté de projets de loi ainsi que de notre *Rapport sur les plans et les priorités* et de notre *Rapport sur le rendement*. Nous avons aussi été convoqués pour discuter des comptes publics du Canada.

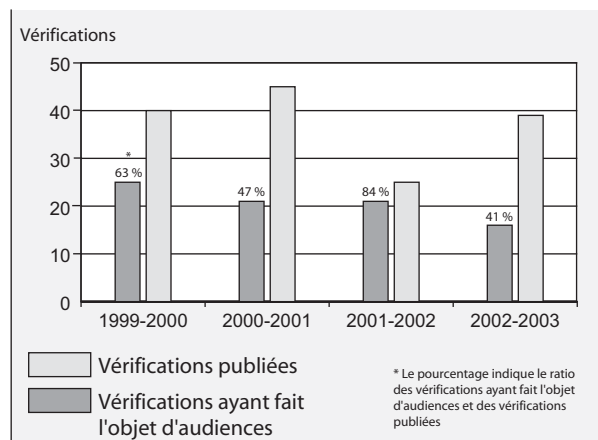


Pièce 6 – Le Bureau participe à un grand nombre d’audiences et de séances d’information



En ce qui a trait aux vérifications de l’optimisation des ressources étudiées par les comités parlementaires, notre rendement de 41 p. 100 est plus faible, mais il traduit, en partie, l’effet de multiples audiences portant sur une seule vérification (voir la pièce 7). Par exemple, le Comité permanent des comptes publics a tenu cinq audiences au sujet du rapport au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux portant sur trois contrats attribués à Groupaction. Il y a eu également plusieurs audiences sur le Programme canadien de contrôle des armes à feu et sur l’intégrité des numéros d’assurance sociale. Pour obtenir plus d’information sur ces indicateurs, veuillez vous reporter à la note 2 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 82.

Pièce 7 – Vérifications de l’optimisation des ressources étudiées par les comités parlementaires



Utilité pour le Parlement

Résultat immédiat : Le Parlement trouve nos travaux utiles.

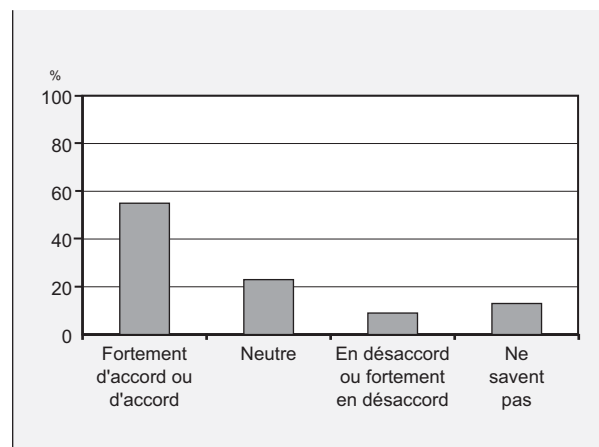
Résultats obtenus : Cinquante-cinq pour cent des parlementaires considèrent que les recommandations et les constatations du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein de comités particuliers.

Tous les membres du Comité permanent des comptes publics ont indiqué que le Bureau ajoutait de la valeur à leurs décisions en tant que membres de ce comité.

Les trois quarts des membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont indiqué que l'information fournie par la commissaire ajoutait de la valeur à leurs décisions en tant que membres de ce comité.

Près de la moitié des parlementaires qui ont participé au sondage ont convenu que les recommandations et les constatations du Bureau avaient eu des répercussions positives sur leur travail en général au sein de comités (voir la pièce 8). Cependant, quand les membres du Comité permanent des comptes publics, dont le rôle est d'étudier nos rapports, ont eu à répondre à la même question, 69 p. 100 ont indiqué qu'ils étaient d'accord. Il est à noter que 67 p. 100 des parlementaires et 81 p. 100 des membres du Comité permanent des comptes publics ont répondu que les présentations du Bureau avaient habituellement eu un effet positif sur leur travail au sein de comités. Enfin, il est aussi intéressant de noter que 94 p. 100 des membres du Comité permanent des comptes publics et 74 p. 100 des parlementaires ont répondu que la comparution de la vérificatrice générale à des réunions de comités avait été utile.

Pièce 8 – La plupart des parlementaires conviennent que les travaux du Bureau ont eu des répercussions positives sur leur travail au sein des comités



Les sénateurs, les députés, et en particulier les membres du Comité permanent des comptes publics nous ont dit vouloir un suivi plus approfondi des progrès réalisés par les ministères dans la mise en œuvre de nos recommandations sur les questions clés.



Auparavant, nous faisons automatiquement rapport sur toutes les recommandations antérieures deux ans après la vérification initiale, mais nous nous concentrons maintenant sur les questions les plus importantes — les questions systémiques, actuelles, encore pertinentes, qui présentent un risque élevé et qui, à notre avis, intéressent les parlementaires. Le rapport *Le Point* déposé à l'automne 2002 constituait la première étape de cette nouvelle approche. Notre deuxième rapport *Le Point* a été déposé en mai 2003.

Les travaux du Bureau ont un effet direct sur les questions étudiées par le Comité permanent des comptes publics. Les résultats de notre sondage auprès des parlementaires ont montré un niveau d'appui élevé pour nos travaux. Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont également convenu que les travaux de Bureau ajoutaient de la valeur à leurs décisions.

Notre sondage a révélé d'autres résultats positifs. Deux parlementaires sur trois ont indiqué qu'ils avaient utilisé nos rapports comme documents de référence pour la rédaction des discours, des communiqués et des lettres aux ministres ou à leurs mandants. Ils s'en sont également servis pour se préparer aux débats à la Chambre des communes, à la période de questions et pour répondre aux questions de leurs mandants.

Les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable ont aussi indiqué clairement que le travail de la commissaire à l'environnement et au développement durable était pertinent à leurs yeux.

Le chapitre 4 du Rapport de 2002 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, intitulé « Les espèces envahissantes », constitue un exemple de l'effet positif qu'a la commissaire sur les travaux des parlementaires au sein de comités.

Dans son rapport de 2002, la commissaire à l'environnement et au développement durable a critiqué les mesures prises par le gouvernement fédéral pour lutter contre les espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes du Canada, comme la moule zébrée et la salicaire pourpre. À la suggestion de la commissaire et de la Commission mixte internationale, qui avait produit un rapport similaire, le Comité permanent des pêches et des océans a tenu une série d'audiences sur les espèces aquatiques envahissantes. La commissaire a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Comité et son personnel afin de les informer sur ces questions. Les propos tenus par la commissaire devant le Comité ont été cités à maintes reprises par les membres au cours d'audiences subséquentes et dans des déclarations à la Chambre des communes. À l'issue de ces audiences, le Comité a présenté son rapport, *Les espèces aquatiques envahissantes : des invités surprise*, qui contient une série de recommandations appuyant celles que fait la commissaire dans son rapport.



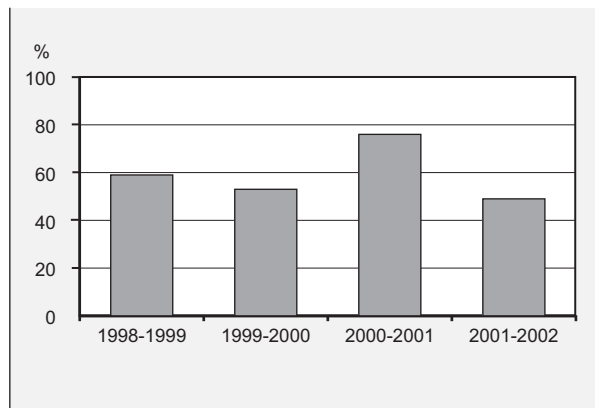
Appui donné par le Parlement à nos recommandations

Résultat intermédiaire : Le Parlement appuie les recommandations du Bureau par l'intermédiaire de ses comités.

Résultat obtenu : Dans ses rapports à la Chambre, le Comité permanent des comptes publics a explicitement appuyé 49 p. 100 des recommandations de nos vérifications de l'optimisation des ressources qu'il a examinées en 2001-2002.

L'appui donné à nos recommandations par le Comité permanent des comptes publics est un autre indicateur de la qualité de nos travaux (voir la pièce 9). Afin de déterminer le niveau d'appui donné à nos vérifications de l'optimisation des ressources, nous calculons le pourcentage des recommandations de vérification examinées par le Comité permanent des comptes publics et approuvées dans ses rapports à la Chambre des communes. En 2001-2002, notre rendement était de 49 p. 100. Étant donné que le Comité n'a pas encore publié tous ses rapports des audiences de 2002-2003, les résultats pour cet exercice sont partiels et n'ont pas été inclus à la pièce 9. Pour obtenir plus d'information sur cet indicateur, veuillez vous reporter à la note 3 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 82.

Pièce 9 – Recommandations appuyées par le Comité permanent des comptes publics



Le Comité demande aussi aux ministères de lui soumettre des plans d'action et des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans nos vérifications de l'optimisation des ressources. Nous croyons qu'il s'agit aussi d'un bon indicateur de l'appui qui nous est donné.

Incidence sur les activités législatives et de surveillance

Résultat intermédiaire : Le Parlement prend en considération l'obligation de rendre compte, l'optimisation des ressources, la conformité aux autorisations et les incidences sur l'environnement et le développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.

Résultat obtenu : Nous fournissons des rapports et des avis qui contribuent aux activités législatives et de surveillance.



Les exemples suivants illustrent la contribution de nos travaux aux activités législatives et de surveillance du Parlement.

« L'intégrité du numéro d'assurance sociale », chapitre 1 du Rapport *Le Point de 2002 de la vérificatrice générale*

Nous avons effectué un suivi de la gestion du numéro d'assurance sociale (NAS) afin de déterminer si le gouvernement préservait et renforçait l'intégrité du programme. Nous avons fait le suivi des préoccupations que nous avons soulevées dans notre rapport de 1998 et constaté que malgré un certain progrès réalisé, il restait de nombreux problèmes à régler. Par exemple, nous avons de nouveau recensé de graves lacunes au niveau du contrôle et de l'attribution des NAS. Le Bureau a comparu trois fois devant des comités permanents pour discuter de ces constatations. Dans leurs rapports respectifs, ces comités ont fait des recommandations à Développement des ressources humaines Canada en vue de combler plusieurs des lacunes que nous avons relevées pendant la vérification.

« Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement », chapitre 1 du Rapport d'avril 2002 de la vérificatrice générale

Nous avons fait part de nos inquiétudes au sujet de la reddition de comptes et de la gouvernance des fondations à différentes occasions, y compris dans nos observations sur les états financiers de 2001-2002 du gouvernement du Canada. À notre avis, en raison de la structure organisationnelle de ces fondations, les milliards de dollars qui leur ont été transférés sont soustraits au contrôle du Parlement. Le Comité sénatorial des finances nationales a tenu une audience sur le financement des fondations qui a conduit à un débat éclairé sur leur gouvernance et leur obligation redditionnelle. Lors d'une deuxième audience du Comité permanent des comptes publics, nous avons demandé que des mesures correctives soient prises pour rectifier la situation des fondations actuelles et pour faire en sorte que la structure des nouvelles fondations soit différente. Dans son rapport, le Comité a appuyé le point de vue du Bureau.

« Le système de justice pénale : des défis importants à relever », chapitre 4 du Rapport d'avril 2002 de la vérificatrice générale

La Chambre des communes a confié au Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments le mandat d'étudier les facteurs liés à la consommation non médicale de drogues ou de médicaments au Canada, ainsi que les problèmes que comporte cette consommation. Dans ce contexte, nous avons comparu devant le Comité pour discuter de notre vérification. Nous avons souligné le fait que le coût économique annuel des drogues illicites est évalué à cinq milliards de dollars, ce qui comprend le coût des soins de santé, de la perte de productivité, des infractions contre les biens et de l'application de la loi. Si le Canada veut réduire les répercussions des drogues illicites, il doit combler les lacunes observées dans les domaines du leadership et de la coordination, de l'information et de l'information globale communiquée au public. Dans son rapport final, *Politique pour le nouveau millénaire : redéfinir ensemble la stratégie antidrogue*, le Comité a fait des recommandations pour combler les lacunes cernées au cours de la



vérification. Le rapport renvoyait aux statistiques de notre vérification et reproduisait l'une de nos pièces.

Étude du processus budgétaire

Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a été créé en mai 2002 en réponse aux inquiétudes exprimées par les députés qui voulaient que la Chambre des communes améliore sa surveillance des ministères et son examen annuel du *Budget des dépenses*. Quelques mois après sa création, le Comité a commencé à revoir le processus budgétaire. À l'automne 2002, on nous a demandé de comparaître afin de faire des observations sur le processus redditionnel global que sous-tend le *Budget des dépenses*.

Le rapport de la vérificatrice générale de décembre sur le Programme canadien des armes à feu (chapitre 10) faisait état de graves préoccupations au sujet de l'information fournie au Parlement sur les coûts du Programme. Le Comité permanent des comptes publics a tenu quatre audiences pour discuter de cette situation. Pendant ces audiences, on a fait remarquer que les députés avaient approuvé les fonds versés à ce programme au cours du processus budgétaire annuel et que leur rôle consiste à étudier le *Budget des dépenses* et à faire un examen critique des montants qu'il contient.

Pour faire des suggestions aux comités relativement à leur étude du *Budget des dépenses*, le Bureau a publié « L'examen des documents du *Budget des dépenses* par les comités parlementaires » en mars 2003. Nous avons été invités à comparaître à quatre audiences, devant le Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et l'un de ses sous-comités. Nous avons aussi comparu devant le Comité de l'agriculture afin de discuter des diverses approches que peuvent retenir les comités pour faire l'étude des documents du *Budget des dépenses*.

Audiences sur les projets de lois

Nous collaborons à l'occasion avec les comités et discutons des travaux du Bureau qui peuvent être pertinents pour l'étude des projets de lois et de règlements. Par exemple, le Comité législatif sur le projet de loi C-17 (*Loi sur la sécurité publique*) s'est intéressé à l'information que nous avons présentée sur la gestion et la coordination des systèmes de sécurité informatique. Ses membres ont parlé de notre témoignage au cours d'audiences subséquentes. De même, nous avons comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones afin d'aider le Comité chargé d'étudier la *Loi sur la gouvernance des Premières nations* et de donner de l'information fondée sur nos vérifications et études récentes. Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a demandé le point de vue de la vérificatrice générale sur la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* étant donné que, selon le Bureau, une mise à jour du cadre législatif, qui a plus de 35 ans, s'impose.



Les résultats obtenus lors des vérifications des organisations fédérales

Comme le montre notre chaîne de résultats, nous sommes conscients de l'importance de produire des rapports de vérification qui contiennent de l'information de grande qualité et qui ajoutent de la valeur. Afin de déterminer notre rendement, nous devons vérifier si, à court terme :

- la direction, les comités de vérification et les conseils d'administration comprennent nos rapports de vérification et font un suivi des questions que nous signalons;
- les organisations fédérales trouvent nos travaux utiles;
- les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations.

Nous devons également vérifier si, à moyen terme, les organisations que nous vérifions :

- mettent en œuvre nos recommandations et adoptent les pratiques exemplaires;
- intègrent les considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions;
- se conforment aux autorisations et aux normes de communication de l'information financière.

Retenir l'attention des organisations que nous vérifions

Résultat immédiat : La direction, les comités de vérification et les conseils d'administration comprennent nos rapports de vérification et font le suivi des questions que nous signalons.

Résultat obtenu : Quatre-vingt-cinq pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État ont indiqué que l'information que nous fournissons aide la direction et le comité de vérification à s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance (sondage de 2001*).

*Notre sondage englobait aussi les agences fédérales dont nous effectuons la vérification comptable annuelle (Agence canadienne d'inspection des aliments, Agence des douanes et du revenu du Canada et Agence Parcs Canada), et les organisations internationales que nous avons vérifiées (l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'UNESCO).

Dans notre sondage de 2001 auprès de la haute direction des sociétés d'État dont nous avons fait la vérification comptable, nous avons cherché à connaître le niveau d'intérêt des parties intéressées en demandant à la haute direction si elle convenait que l'information fournie l'aidait à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance. Cette information comprend des rapports, des exposés, des faits nouveaux en matière de pratiques professionnelles et des bonnes pratiques. Quatre-vingt-cinq pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification visés par notre sondage trouvaient l'information utile (59 p. 100 étaient d'accord et 26 p. 100 étaient fortement d'accord). Les autres répondants étaient soit neutres (14 p. 100), soit en désaccord (1 p. 100). Un sondage précédent mené en 1999 avait donné des résultats semblables. Pour obtenir plus d'information sur notre méthode de sondage de 2001, veuillez vous reporter à la note 4 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 83.



Niveau d'acceptation de nos recommandations

Résultat immédiat: Les organisations que nous vérifions acceptent nos constatations et nos recommandations.

Résultat obtenu: Soixante-quatre pour cent des directeurs financiers des sociétés d'État avaient l'intention d'apporter, au cours de l'année, la majorité des améliorations que nous avons cernées (sondage de 2001).

Les réponses des ministères à nos vérifications de l'optimisation des ressources et à nos examens spéciaux illustrent cet appui — en effet, la très grande majorité ont approuvé nos recommandations. Pour les vérifications comptables, notre sondage de 2001 indique que les deux tiers des directeurs financiers avaient l'intention de mettre en œuvre la majorité des améliorations que nous avons cernées.

Utilité pour les organisations que nous vérifions

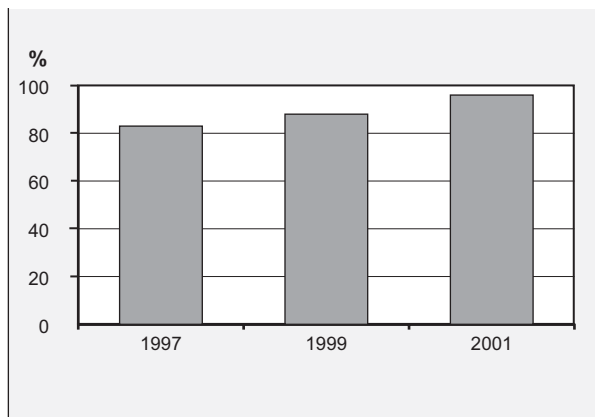
Résultat immédiat : Les organisations fédérales trouvent nos travaux utiles.

Résultats obtenus : Quatre-vingt-seize pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État se sont dit satisfaits des constatations et des conclusions de nos vérifications (sondage de 2001).

Plus de 80 p.100 des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction pensaient que nos examens spéciaux des sociétés d'État étaient valables et qu'ils ajoutaient de la valeur à leur organisation (sondage de 2002).

Dans le sondage que nous avons mené en 2001 auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification des sociétés d'État, 96 p. 100 ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de nos constatations et de nos conclusions (voir la pièce 10). Le Bureau a aussi obtenu une cote élevée au cours des années précédentes (83 p. 100 en 1997 et 88 p. 100 en 1999). Ces résultats montrent clairement la progression du niveau de satisfaction.

Pièce 10 – Les sociétés d'État sont satisfaites de nos constatations et de nos conclusions



Le sondage des sociétés d'État qui ont été soumises à un examen spécial par le Bureau au cours des cinq dernières années montre que plus de 80 p. 100 des chefs de la direction et des présidents des conseils d'administration étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que nos vérifications et l'information qu'elles fournissent ajoutaient de la valeur à leur organisation. Pour obtenir plus d'information sur notre enquête auprès des présidents des conseils d'administration et des chefs de la direction des sociétés d'État, voir la note 5 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 83.

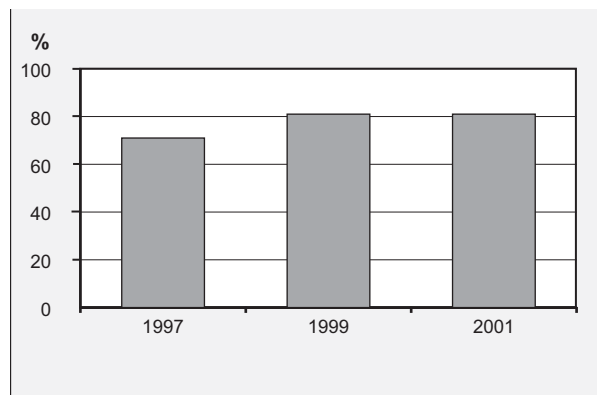
Conformité aux normes de présentation des rapports financiers

Résultat intermédiaire : Les organisations se conforment aux normes de présentation des rapports financiers.

Résultat obtenu : Quatre-vingt-un pour cent des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification ont indiqué que les vérifications comptables annuelles les aidaient à améliorer les rapports financiers de leur organisation (sondage de 2001).

En 2001, une proportion importante de directeurs financiers et de présidents des comités de vérification des sociétés d'État convenaient que nos vérifications comptables amélioraient la qualité de leurs rapports financiers (voir la pièce 11). Ces améliorations ont été apportées par l'entremise des états financiers, y compris la discussion avec la direction ainsi que l'analyse incluse dans le rapport annuel.

Pièce 11 – Les organisations conviennent que nos vérifications comptables annuelles améliorent la qualité de leurs rapports financiers



Intégration des considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions

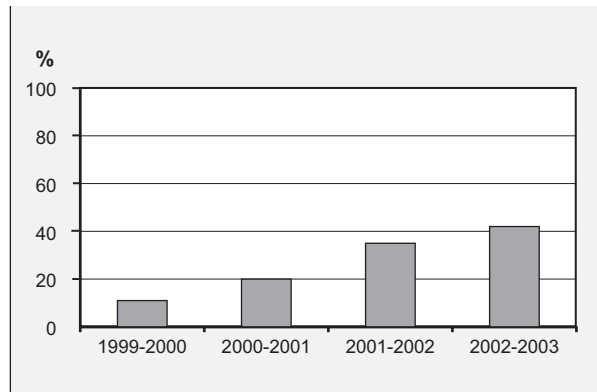
Résultat intermédiaire : Les organisations que nous vérifions intègrent les considérations environnementales et de développement durable à la prise de décisions.

Résultat obtenu : Les ministères et les organismes ont déclaré avoir respecté 42 p.100 des engagements pris dans leur stratégie de développement durable (chapitre 5 du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2002).



Dans le chapitre 5 du Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2002, nous avons indiqué que les ministères avaient déclaré avoir respecté 42 p. 100 de leurs engagements pris dans leur première stratégie de développement durable (voir la pièce 12). Même si nous constatons un certain progrès, la qualité de l'information communiquée dans les rapports sur le rendement nous porte à douter de la fiabilité de ce pourcentage.

Pièce 12 – Engagements énoncés dans les stratégies de développement durable qui, selon les ministères, ont été respectés



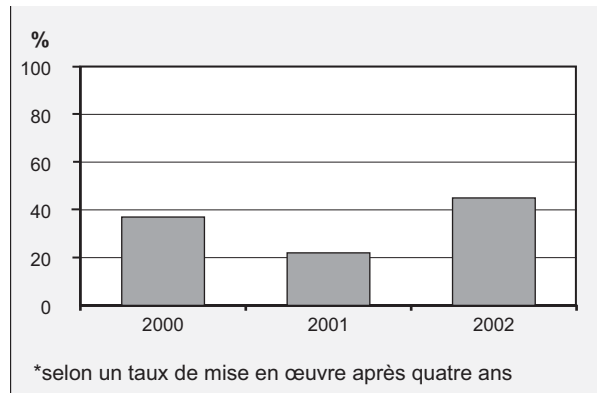
Niveau d'acceptation de nos recommandations

Résultat intermédiaire : Les organisations que nous vérifions mettent en œuvre nos recommandations et adoptent les pratiques exemplaires.

Résultat obtenu : Les ministères et les organismes ont pleinement mis en œuvre 45 p. 100 de nos recommandations.

Pour déterminer si nous contribuons à améliorer la reddition de comptes ainsi que les activités et les services du gouvernement, nous calculons le pourcentage des recommandations émises il y a quatre ans et qui ont été mises en œuvre (voir la pièce 13). À la fin de 2002, 45 p. 100 de nos recommandations de 1998 l'avaient été. Ce résultat constitue une amélioration par rapport aux années antérieures. Les ministères et organismes gouvernementaux sont en définitive responsables des mesures correctives à prendre et de l'amélioration des pratiques de gestion. Nous les invitons à améliorer leurs activités en appliquant nos recommandations, et nous surveillons leurs progrès.





En 2002, nous avons modifié cet indicateur de rendement pour mieux cibler la mesure dans laquelle les ministères ont entièrement mis en œuvre nos recommandations après une période de temps raisonnable. Au cours des prochaines années, nous établirons une base de référence qui nous permettra de fixer une cible. Pour obtenir plus d'information sur cet indicateur, veuillez vous reporter à la note 6 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 83.

Le rapport de vérification spécial de mai 2002, portant sur Groupaction, illustre la rapidité avec laquelle nos recommandations sont mises en œuvre à la suite d'un rapport spécial.

En mars 2002, à la demande du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la vérificatrice générale a accepté de vérifier le traitement par le gouvernement de trois contrats d'une valeur totale de 1,6 million de dollars octroyés à une agence de communication, Groupaction Marketing Inc. Le rapport de vérification, déposé à la Chambre des communes le 9 mai 2002, a révélé de nombreux cas d'inobservation des lois, des règlements et des politiques du gouvernement qui s'appliquent aux opérations financières. Comme les dossiers contenaient peu de documents, la vérificatrice générale a conclu qu'elle ne pouvait donner une assurance selon laquelle le gouvernement du Canada avait optimisé les ressources affectées aux divers contrats vérifiés. Compte tenu de la gravité des constatations, elle a saisi la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de cette affaire et a commencé une vérification de portée gouvernementale dans trois secteurs — commandites, publicité et recherche sur l'opinion publique. Le rapport de cette vérification sera déposé à la fin de 2003.

En réponse au rapport de la vérificatrice générale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a entrepris l'examen de plus d'une centaine de dossiers de commandites à haute valeur monétaire. Cet examen a confirmé les constatations de la vérificatrice générale, et plusieurs autres cas ont été soumis à la GRC pour enquête. Au cours des semaines qui ont suivi la parution du rapport de la vérificatrice générale, le secrétaire du Conseil du Trésor a demandé à chaque ministère et organisme d'évaluer les contrôles et les procédés de passation de marchés servant à gérer les contrats dans ces trois secteurs. Il leur a aussi demandé de passer en revue tous les contrats en vigueur pour



vérifier leur conformité à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques et règlements du gouvernement. Le gouvernement a depuis remanié complètement le programme de commandites. Il a éliminé le recours aux intermédiaires et verse des contributions au lieu d'attribuer des contrats pour l'exécution des programmes. Il a apporté des changements importants aux pratiques de publicité dans le but d'accroître la concurrence, la transparence, la reddition de comptes et l'optimisation des ressources. Parmi les nouvelles mesures mises en place, mentionnons l'utilisation de nouveaux outils de sélection des agences de publicité, un nouveau mode de rémunération de ces agences et diverses mesures visant à renforcer l'expertise des fonctionnaires du gouvernement en matière de passation de marchés et de publicité. Le gouvernement a aussi annoncé qu'il prévoit améliorer le processus de passation de marchés pour les activités de recherche sur l'opinion publique.

Communiquer notre message aux médias et au public

Notre analyse de la couverture médiatique indique que nos messages sont très bien compris et qu'ils sont communiqués fidèlement, à quelques exceptions près. Nous sommes aussi heureux de constater que les médias utilisent nos constatations de vérification et qu'ils les considèrent comme une source crédible et fiable d'information. Nos travaux contribuent donc à mieux informer les citoyens et à enrichir les débats publics sur l'efficacité et l'obligation redditionnelle du gouvernement.

La couverture médiatique tend aussi à susciter l'intérêt des Canadiens pour nos travaux et entraîne la présentation de demandes de renseignements et de messages d'appui. En 2002-2003, le Bureau a reçu 1 432 demandes de renseignements du public. Nous continuons de recevoir des messages de félicitations et des appels téléphoniques qui font état du degré de satisfaction à l'égard des travaux de la vérificatrice générale et du Bureau.

Bon nombre des demandes de renseignements ont trait aux problèmes que certains individus éprouvent lorsqu'ils communiquent avec les ministères et organismes gouvernementaux. Le fait qu'ils communiquent leurs préoccupations au Bureau, même si celui-ci ne peut les aider, témoigne de la visibilité de la vérificatrice générale et de la confiance qu'elle inspire au public.

2. Faire progresser les cinq secteurs d'intérêt de la vérificatrice générale

En 2002, la vérificatrice générale a cerné cinq secteurs d'intérêt auxquels elle voudrait donner de l'importance pendant son mandat (voir la pièce 14). Ces secteurs d'intérêt font aussi partie intégrante de notre plan stratégique. Ils serviront à planifier les vérifications et à préparer les rapports des résultats de nos travaux de vérification.

Nos cinq secteurs d'intérêt comprennent la reddition de comptes au Parlement, une fonction publique efficace, le bien-être des Canadiens — y compris leur santé, leur sécurité et l'environnement — les questions autochtones, de même que l'héritage et le patrimoine que nous léguons à nos enfants. Les deux premiers secteurs intéressent les



vérificateurs généraux depuis longtemps. Les trois derniers portent sur les personnes et ont de l'importance pour les Canadiens. À l'avenir, le Bureau fera rapport en fonction de ces secteurs d'intérêt afin que le Parlement et les Canadiens connaissent les résultats de nos vérifications dans chacun d'eux.

Pièce 14 – Les secteurs d'intérêt de la vérificatrice générale

1. Reddition de comptes au Parlement

Aider le Parlement à demander des comptes au gouvernement en place à l'égard de l'utilisation des fonds et des biens publics ainsi que du respect des autorisations directrices, en lui fournissant une assurance et des renseignements objectifs et indépendants.

2. Une fonction publique efficace

Évaluer comment les principales ressources du gouvernement — ressources humaines, technologies et ressources financières — travaillent ensemble de façon efficace afin d'obtenir les résultats escomptés pour les Canadiens et d'optimiser l'utilisation des fonds publics.

3. Bien-être des Canadiens

Contribuer au bien-être des Canadiens en axant nos travaux sur les programmes gouvernementaux qui ont une incidence sur la qualité de vie. Accroître le bien-être des Canadiens en axant nos travaux sur la promotion de la sécurité pour tous les citoyens.

4. Questions autochtones

Contribuer au bien-être des Autochtones en axant nos travaux sur les conditions sociales, économiques et environnementales auxquelles ils font face.

5. Héritage et patrimoine

S'assurer que le capital financier, humain, social, culturel et naturel dont nous avons hérité et qui nous définit en tant que Canadiens est protégé et préservé pour les générations futures.

En 2002-2003, nous avons communiqué les résultats de vérifications touchant les cinq secteurs d'intérêt. Ainsi, en ce qui concerne la reddition de comptes au Parlement, nous avons examiné les initiatives de modernisation de la reddition de comptes dans le secteur public et aussi les répercussions des mécanismes qui ont pour effet de soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement. Une fonction publique efficace représentait un autre aspect important des travaux de vérification qui ont porté, entre autres, sur la sécurité des technologies de l'information, la fonction de contrôleur moderne et l'acquisition de locaux à bureau. Nous nous sommes penchés sur le bien-être des Canadiens en réalisant des vérifications sur des sujets particuliers comme le soutien fédéral à la prestation des soins de santé, les espèces envahissantes et l'intégrité des numéros d'assurance sociale. Nous avons vérifié les rapports des Premières nations aux organisations fédérales. Nous avons examiné les questions liées à l'héritage et au patrimoine par le truchement des vérifications des sites contaminés fédéraux et des mines abandonnées dans le Nord.

Cette année nous faisons rapport des mesures prises par les ministères et le Parlement pour améliorer la reddition de comptes au Parlement. C'est le premier de nos secteurs d'intérêt.

Résultats intermédiaires : Le gouvernement améliore le contenu et la diffusion de l'information au Parlement.

Le gouvernement établit et met en œuvre des cadres redditionnels et de gouvernance appropriés.



Les résultats que nous voulons obtenir. Nos travaux dans ce secteur d'intérêt fournissent une assurance et une information objective et indépendante qui ont pour objet d'aider le Parlement à demander des comptes au gouvernement. Deux des principaux résultats que nous voulons obtenir sont un meilleur examen des dépenses gouvernementales par les parlementaires et des cadres de gouvernance efficaces pour l'application de la politique d'intérêt public :

- Pour faire un examen efficace, le Parlement doit obtenir une bonne information sur le rendement et les plans des ministères et procéder en comité à un examen en profondeur des budgets des dépenses.
- À mesure que le gouvernement accroît son utilisation des nouveaux mécanismes de prestation des programmes et des services, au lieu des mécanismes traditionnels, il faut mettre en place des cadres de gouvernance adéquats qui assurent une reddition de comptes à l'égard de ces mécanismes au Parlement.

Ce que nous avons réalisé. Nos travaux de vérification fournissent une information financière et non financière objective au Parlement sur le rendement ministériel. En outre, nous avons fourni des témoignages, des avis et d'autres formes de soutien pour l'examen en comité des budgets des dépenses.

En avril 2003, nous avons déposé un document révisé, *L'examen des documents du Budget des dépenses par les comités parlementaires*, dont une première édition avait été publiée en 1998 — en collaboration avec le sous-comité du processus budgétaire du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Nous voulons aider les comités permanents à examiner les documents budgétaires des dépenses et faire des suggestions qu'ils pourront trouver utiles.

Nous avons attiré l'attention du Parlement sur les questions redditionnelles associés aux transferts aux fondations dans nos Observations sur les états financiers du gouvernement, dans les comptes publics de 2001-2002 et dans le chapitre 1, « Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement » de notre Rapport d'avril 2002. Nous avons décelé des lacunes dans le cadre de régie des fondations, c'est-à-dire au niveau d'éléments essentiels pour une bonne gouvernance et la reddition de comptes au Parlement, y compris la communication d'une information crédible sur les résultats, une surveillance ministérielle efficace et une vérification externe adéquate.

Ce qui a changé. Récemment, les députés ont manifesté un intérêt plus grand pour l'examen en comité du *Budget des dépenses*. Nos témoignages au cours de cinq audiences et notre document sur l'examen des documents du *Budget des dépenses* avaient pour objet de leur faciliter la tâche. Outre le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, d'autres comités permanents ont examiné les dépenses ministérielles et soumis un rapport sur le *Budget des dépenses* à la Chambre des communes.

Dans le budget de 2003, le gouvernement s'est engagé à améliorer le cadre de régie des fondations. Peu après, le Comité permanent des comptes publics a recommandé que le gouvernement fasse d'autres améliorations.



3. Réinvestir dans nos pratiques de vérification

Si le Parlement et les Canadiens ne respectent pas nos travaux et n'ont pas confiance dans leur qualité, nous ne pouvons pas maintenir notre crédibilité ni notre influence. Toute perte de crédibilité de nos travaux ou de respect influe aussi sur notre capacité de recruter et de maintenir en poste des employés, d'obtenir le financement nécessaire et, fait plus important encore, de fournir aux parlementaires une information et des avis utiles.

Nous améliorons constamment la qualité de nos travaux. Nous introduisons de nouvelles méthodes de vérification, de nouvelles technologies, ainsi que de nouveaux outils et cours de formation afin de répondre à l'évolution des besoins en matière de vérification.

Projet de perfectionnement de nos pratiques de vérification. Nos objectifs consistent à introduire une méthode fondée sur le risque pour déterminer les priorités de vérification, améliorer la qualité de nos pratiques de vérification annuelle et mettre davantage l'accent sur la conformité aux autorisations directrices dans nos vérifications.

Nous avons élaboré une stratégie intégrée de planification de vérification à long terme fondée sur le risque pour toutes les composantes de la vérification législative — vérifications de l'optimisation des ressources, vérifications comptables, vérifications de l'environnement et des stratégies de développement durable, conformité aux autorisations, examens spéciaux et évaluations des rapports sur le rendement. En 2002-2003, nous avons effectué sept profils de risques d'entités et de secteurs fonctionnels.

Pour nos vérifications comptables, nous avons adapté et révisé notre *Manuel de vérification annuelle* à l'aide d'une méthode de vérification basée sur les contrôles. Quelque 250 vérificateurs ont reçu une formation sur les méthodes et les feuilles de travail électroniques. PricewaterhouseCoopers a reconnu les mérites des feuilles de travail électroniques du Bureau et, à l'occasion de la Conférence des utilisateurs de TeamMate de 2003, lui a remis un prix pour la meilleure infrastructure de soutien interne.

La mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement et de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur a entraîné des modifications des systèmes et des contrôles dans les ministères et organismes gouvernementaux. Les travaux de vérification requis pour évaluer ces contrôles et pour mettre en œuvre la SIF et la fonction de contrôleur moderne ont une incidence sur la façon dont nous vérifions les ministères et les organismes. C'est la raison pour laquelle nous avons préparé un plan pluriannuel pour évaluer les contrôles de 18 systèmes ministériels de la SIF et d'environ 75 anciens systèmes qui les alimentent. Dans le cadre de ces évaluations, nous communiquons à la direction des recommandations pour améliorer les systèmes et les contrôles.

La nouvelle approche permet aux équipes d'acquérir une meilleure connaissance de l'entité vérifiée et de ses activités, leur donne plus de souplesse dans la gestion des travaux et facilite l'échange d'information entre vérificateurs. Au cours du prochain cycle de vérification, nous devons continuer à orienter l'utilisation des méthodes et des outils électroniques et à promouvoir l'adoption de vérifications basées sur les contrôles.



4. Améliorer notre milieu de travail

Le Bureau engage des professionnels

En tant qu'organisation qui examine et analyse un large éventail d'activités gouvernementales dans le cadre de différentes vérifications pour le compte du Parlement, le Bureau a besoin d'employés qui ont une formation à jour et des compétences dans de nombreux domaines. Nous engageons des personnes expérimentées et qui ont fait des études supérieures dans diverses disciplines — comptabilité, statistique, économie, génie, droit, sciences sociales et environnementales, administration publique, ressources humaines et technologies de l'information. Elles représentent 70 p. 100 des employés travaillant dans nos bureaux d'Ottawa, de Vancouver, de Winnipeg, d'Edmonton, de Montréal et de Halifax. En outre, nos professionnels de la vérification sont appuyés par une équipe solide. Le groupe des services à la vérification est formé de professionnels spécialisés dans les domaines suivants : technologies de l'information, ressources humaines, gestion des connaissances, communications, finances et administration. L'un des plus grands facteurs de risque pour le Bureau est de ne pas avoir suffisamment d'employés possédant les compétences requises pour exercer son mandat.

En 2003, nous avons mis l'accent sur nos processus de dotation en personnel, le processus de gestion du rendement, les négociations contractuelles, le perfectionnement et le profil linguistique. De plus, nous avons analysé les résultats du sondage auprès des employés et fait les interventions nécessaires.

Vers un renouvellement de notre effectif

Les ressources humaines du Bureau sont essentielles à sa vitalité et à son succès. Le renouvellement des ressources humaines constitue un défi pour les prochaines années. Nous devons recruter, former et maintenir en poste des employés aux compétences diverses.

Recrutement et maintien en poste. Pour renouveler notre effectif, nous devons continuer à recruter des étudiants et à les préparer à prendre la relève de nos professionnels de la vérification. Au 31 mars 2003, nous avons 34 étudiants en comptabilité qui suivaient des cours en vue de l'obtention du titre de comptable agréé, de comptable général licencié ou de comptable en management accrédité. Nous avons aussi embauché 12 employés détenant un diplôme de maîtrise qui souhaitent acquérir de l'expérience en vérification de l'optimisation des ressources.

Ces chiffres attestent d'une hausse du recrutement d'étudiants depuis le 31 mars 1997, date à laquelle nous engagions un total de 17 étudiants. Ils montrent que nous sommes déterminés à trouver de nouveaux talents pour notre organisation et ils reflètent le succès de notre stratégie de recrutement qui comprend le recours aux campagnes de publicité et aux agences de recrutement. Nous avons mis en place un système de demande d'emploi en ligne et nous forgeons des liens plus étroits avec les universités afin d'augmenter notre recrutement de stagiaires et de nouveaux diplômés.



Le recrutement est un élément clé de notre stratégie visant à maintenir et à renforcer la vitalité de notre effectif, mais il est tout aussi important de garder les employés en poste. C'est pour nous une préoccupation continue. En 2002-2003, 68 employés (11,4 p. 100 de l'effectif) ont quitté le Bureau et en 2001-2002, 54 (8,7 p. 100) l'ont quitté. Le groupe des services à la vérification a connu un taux de roulement plus élevé en raison des démissions et des départs à la retraite. Le groupe des professionnels de la vérification a pour sa part connu une diminution du taux de roulement. Dans ce groupe, les employés ont quitté le Bureau pour suivre des cours de perfectionnement, pour des motifs d'ordre personnel ou salarial. Pour régler le problème du maintien en poste, nous avons revu les salaires des professionnels de la vérification, notre programme d'orientation et notre programme de reconnaissance et de récompenses.

Départs à la retraite. Nous continuons d'être préoccupés par le nombre élevé de nos cadres de direction qui prendront leur retraite au cours des prochaines années. Cinq de nos dix vérificateurs généraux adjoints partiront entre 2003 et 2006. C'est la raison pour laquelle nous ajoutons des postes de cadre de direction et il y a chevauchement des postes des nouveaux cadres et de ceux qui prendront leur retraite. Les vérificateurs généraux adjoints qui devront être remplacés ont aussi convenu de donner un préavis de douze mois afin d'assurer une transition sans heurts.

Comme nous prévoyons qu'environ 30 p. 100 de nos directeurs et directeurs principaux prendront leur retraite entre 2003 et 2010, nous avons établi un plan pour préparer nos employés à assumer plus de responsabilités et à occuper les postes névralgiques. Nous croyons que nous disposons des talents et des employés dont nous avons besoin.

Appuyer le principe du mérite

Le Bureau appuie fortement les valeurs et les principes de dotation en personnel de la Commission de la fonction publique et les intègre à toutes ses activités liées aux ressources humaines.

Nos processus de dotation indépendants englobent toutes les valeurs de la Commission, soit la compétence, la représentativité, l'impartialité, la justice, l'équité, la transparence, la souplesse et la rentabilité/l'efficience. Depuis 2001, la fonction des ressources humaines relève directement de la vérificatrice générale.

Concours publics. En 2002-2003, 44,5 p. 100 des nominations ont été effectuées par voie de concours ouvert — c.-à-d. des concours ouverts au public et non seulement aux membres de la fonction publique. Ce nombre est considérable. Nos concours publics nous permettent de renouveler notre effectif avec les ressources les plus compétentes possibles à l'aide d'un processus transparent et équitable.

Nominations pour une durée déterminée. Le Bureau nomme des personnes pour une durée déterminée afin de répondre à des besoins très précis. À la fin de 2002-2003, nous avions 49 employés nommés pour une durée déterminée et de ce nombre, 35 étaient des étudiants. Nos programmes pour étudiants sont des programmes d'une durée déterminée. Les étudiants qui sont engagés doivent obtenir leur titre professionnel dans les délais



prévus. Dès qu'ils l'obtiennent, ils sont habituellement nommés pour une durée indéterminée. S'ils n'obtiennent pas leur titre, nous mettons fin à leur emploi. Des 14 autres employés nommés pour une durée déterminée, aucun n'est au Bureau depuis plus de deux ans. Les employés nommés pour une durée déterminée, autres que les étudiants, ne sont habituellement engagés que pour remplacer les employés nommés pour une durée indéterminée en congé.

Compétences. Le modèle de compétences du Bureau a été utilisé par d'autres organismes pour développer leur propre modèle. Il précise les compétences essentielles et attendues à chaque niveau et nous nous en servons pour nos entrevues de dotation en personnel et de promotion. En 2003, nous avons remanié notre cadre de gestion du rendement afin de le relier directement au modèle de compétences et à nos valeurs et comportements stratégiques.

Équité. L'équité en matière d'emploi est une valeur sous-jacente du Bureau. Nous nous sommes engagés à assurer à tous les employés des chances égales de travail. En 2002, la représentation des femmes était encore supérieure à la disponibilité moyenne de la main-d'œuvre. Nous avons aussi augmenté la représentation des femmes au niveau de la direction. Cependant, même si nous avons fait des progrès au niveau du recrutement des membres de minorités visibles, nous n'avons pas encore atteint notre cible de recrutement des personnes handicapées et des Autochtones.

En 2003, la Commission canadienne des droits de la personne a commencé sa vérification régulière de notre plan d'équité en matière d'emploi et de nos progrès à cet égard. Cette vérification prendra fin en décembre 2003. Dans l'intervalle, elle a recommandé l'examen de nos systèmes d'emploi. Nous avons engagé un expert-conseil à cette fin et son rapport devrait être présenté à l'automne 2003. Nous avons reporté notre plan triennal d'équité en matière d'emploi jusqu'à ce que la Commission finalise les résultats de la vérification.

Sondage auprès des employés

Le Bureau dispose de nombreux outils pour obtenir une rétroaction formelle et informelle, mais il a décidé de mener un sondage auprès des employés afin de déterminer les secteurs d'importance requérant des améliorations. Pour obtenir plus d'information sur l'administration de ce sondage, veuillez vous reporter à la note 7 de la rubrique « Notes sur nos méthodes », à la page 84.

Parmi les principales constatations qui se dégagent du sondage, mentionnons que 88 p. 100 de nos employés ont convenu que le Bureau est un bon endroit où travailler. Plus précisément, 78 p. 100 ont indiqué qu'ils appuient sa nouvelle vision et ses valeurs. Soixante-dix pour cent des employés ont affirmé avoir compris l'orientation que s'est donnée le Bureau pour les deux prochaines années. Dans l'ensemble, les relations entre les employés et leurs superviseurs sont perçues comme satisfaisantes. Soixante-quinze pour cent des employés ont dit que leur superviseur avait demandé leur contribution et respecté leur participation. Une plus forte proportion encore croyaient que leur superviseur appuyait leurs décisions. Soixante-dix-sept pour cent des employés ont répondu qu'ils pouvaient établir un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.



Les employés ont exprimé des inquiétudes au sujet de certains aspects de leur travail. Ils devraient avoir plus de temps et de ressources pour effectuer leur travail. Depuis, la direction des ressources humaines surveille le temps supplémentaire et les vacances afin d'identifier les personnes qui font trop d'heures supplémentaires et qui ne prennent pas suffisamment de vacances. Nous avons aussi introduit un agenda électronique du personnel afin de faciliter l'affectation des employés et d'équilibrer les charges de travail. Au cours de 2002-2003, nous avons recruté 30 nouveaux employés qui occupent des postes à durée indéterminée. Il s'agit là d'une augmentation d'environ 5 p. 100.

Les employés étaient d'avis que nous devrions mieux reconnaître et récompenser leur travail. Nous avons mis en œuvre le programme Bravo afin de souligner leur contribution de diverses manières et en temps opportun. La gamme des récompenses reconnaît la diversité des goûts et fait en sorte que les employés soient récompensés d'une manière qui leur est significative. Le programme assure une reconnaissance formelle et informelle des efforts individuels et collectifs.

Gestion du rendement

En 2002-2003, nous avons remanié le cadre d'évaluation du rendement annuel et intégré les compétences à notre modèle. L'évaluateur évalue maintenant l'employé dans trois secteurs : atteinte des objectifs, compétences en gestion des ressources humaines et compétences en gestion de produits. Pour les deux derniers secteurs, nous avons inclus les valeurs et les comportements connexes cernés dans le plan stratégique de la vérificatrice générale, en plus des compétences connexes de notre modèle de compétences.

Tout comme en 2001-2002, nous avons continué de promouvoir une évaluation plus rigoureuse du personnel. Il est à noter que la plupart des gestionnaires ne touchent pas de prime de rendement exceptionnel.

Il y a deux ans, les évaluations du rendement indiquaient que 75 p. 100 du personnel de direction avaient obtenu un rendement de plus de 120 p. 100 comparativement à 25 p. 100 en 2002-2003. Nous avons encouragé une rétroaction plus juste et transparente et avons distribué les primes de rendement de la direction en conséquence.

Perfectionnement

Notre programme de perfectionnement s'adresse aux cadres, aux professionnels de la vérification et aux employés des services à la vérification. Le sondage auprès des employés a révélé que 83 p. 100 de nos employés suivaient leur plan d'apprentissage et de perfectionnement.

En 2002-2003, nous avons formé un comité d'apprentissage et lui avons confié la tâche d'élaborer une vision d'apprentissage pour le Bureau. Nous avons affecté des fonds substantiels au perfectionnement — près de 5 p. 100 de notre budget salarial annuel. Le comité d'apprentissage a été créé pour garantir que ces dépenses sont efficaces et contribuent au Bureau en tant qu'organisation apprenante.



Nous offrons des cours dans les domaines de la vérification comptable, de la vérification de l'optimisation des ressources, des communications, de la gestion des ressources humaines et de l'orientation. Les participants évaluent tous les cours, qui obtiennent généralement une cote satisfaisante. Les employés à tous les niveaux ont reçu en moyenne 7,3 journées de perfectionnement et de formation, ce qui constitue une forte hausse par rapport à 6,4 journées en 2001-2002, en grande partie en raison de la mise en œuvre des nouveaux outils de vérification. Les gestionnaires ont reçu 7,5 journées (7,6 en 2001-2002), les professionnels de la vérification, 9,9 journées (6,7 en 2001-2002), et les employés des services à la vérification, 3,0 journées (4,7 en 2001-2002). Cette dernière baisse est attribuée à la conférence des employés des services à la vérification qui a lieu tous les deux ans.

Nous examinerons notre programme de formation en 2003-2004 afin de garantir l'optimisation du grand nombre de nouveaux projets et programmes de vérification.

Conventions collectives

Le Bureau négocie avec deux unités de négociation. À l'été 2002, nous avons conclu deux contrats qui ont pris fin le 31 mars 2003. Nous n'avons pas pu obtenir un mandat de plus d'un an du Conseil du Trésor. Nous nous préparons à entamer de nouvelles négociations et nous espérons cette fois qu'il approuvera un mandat de trois ans.

De nouveaux avantages sociaux ont été ajoutés. Nos avantages sont comparables à ceux qu'offre la fonction publique, à l'exception d'une clause qui nous permet d'accorder une prime de rendement exceptionnel dans le cas du contrat des professionnels de la vérification. Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'ajouter cette clause à notre contrat avec le groupe des services administratifs. Nous tenterons de faire approuver cet ajout à l'occasion de la prochaine ronde de négociations.

Les augmentations de traitement de nos professionnels de la vérification ont connu une forte progression. En effet, il fallait auparavant près de onze ans pour atteindre le maximum des échelles de salaire, alors qu'il faut maintenant six ans. Le salaire moyen est plus concurrentiel et devrait faire diminuer le taux de roulement chez les vérificateurs, qui est passé de 16,5 p. 100 en 2001-2002 à 15,2 p. 100 en 2002-2003.

Profil linguistique

Avant 2002, les exigences linguistiques pour les postes de gestion étaient souvent déterminées par la langue maternelle du titulaire. En 2002, le Bureau a annoncé que tous les postes de gestion des bureaux d'Ottawa et de Montréal étaient désignés comme des postes bilingues (CBC). Au 31 mars 2003, 42 p. 100 des gestionnaires satisfaisaient à cette exigence.

Nous nous sommes fixé comme objectif que, dans les régions bilingues, tous nos vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux et 75 p. 100 de nos directeurs devront satisfaire à cette exigence d'ici le 31 mars 2007. Le Conseil du Trésor avait fixé sa date cible au 31 mars 2003 pour tous les gestionnaires, mais nous n'avons pu la respecter.



Pour atteindre notre objectif, nous avons :

- mis en œuvre une politique sur les langues officielles selon laquelle des plans de formation doivent être établis pour tous les employés qui désirent obtenir une formation financée par le Bureau;
- réservé à la formation linguistique un budget d'environ 500 000 \$ par année (250 000 \$ de plus que les années précédentes);
- classé les employés selon leur besoin de formation linguistique et prévu du temps pour qu'ils puissent assister aux cours d'immersion;
- prévu un site Web sur les pratiques exemplaires qui sera lancé en septembre 2003;
- mis en œuvre une surveillance semestrielle du niveau de bilinguisme des gestionnaires.

5. Devenir plus efficaces

Notre défi consiste à nous doter de politiques et de pratiques qui s'harmonisent à notre vision et à nos valeurs, et de processus rentables, efficaces et souples. Nous nous sommes fixés comme objectif de concevoir et de mettre en œuvre de meilleurs systèmes de planification opérationnelle et de gestion de projets et, en particulier, d'affectation et de réaffectation des ressources. De telles pratiques administratives plus efficaces donneront lieu à des vérifications mieux planifiées et gérées et amélioreront l'efficacité et l'incidence de nos travaux. Dans la présente section, nous présentons de l'information sur trois grandes initiatives de gestion : la fonction de contrôleur moderne, la gestion des connaissances et notre stratégie de développement durable.

Fonction de contrôleur moderne

Dans le cadre de notre engagement continu à l'égard de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, nous ferons une évaluation de la capacité de contrôleur en 2003-2004. Cette évaluation servira à recenser les secteurs où nous pouvons améliorer nos pratiques de contrôle et de gestion.

À cet effet, nous prévoyons utiliser comme point de départ le modèle de la capacité de gestion financière que nous avons conçu en 1999. Chacun des trois principaux éléments du modèle sera évalué : gestion et contrôle des risques, information, et gestion des ressources. Nous engagerons des experts-conseils pour faciliter l'évaluation et nous ferons rapport des résultats sur notre site Web et dans notre prochain *Rapport sur le rendement*. Nous effectuons des travaux connexes comprenant l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée du risque qui sera mis en œuvre dans tout le Bureau.

Gestion des connaissances

Le Bureau continue de marquer des progrès en ce qui touche les initiatives visant à augmenter l'acquisition et l'échange de connaissances. L'intranet est devenu un outil apprécié qui nous renseigne sur les méthodes, les ressources pour la recherche, les outils et les sites des entités, sous forme de guichet unique. Les responsables de ces bases de



connaissances veillent à leur tenue à jour et assurent le partage des connaissances. Nous avons acquis une nouvelle trousse d'outils électroniques dans le cadre du projet de perfectionnement des pratiques de vérification et nous l'intégrons aux travaux des vérificateurs comptables et à notre système de suivi des dossiers électroniques.

Notre stratégie de développement durable

Dans notre *Rapport sur le rendement* de 2002-2003, nous communiquons de l'information sur notre troisième stratégie de développement durable. Pour plus de détails, consulter le site www.oag-bvg.gc.ca. Pour notre troisième stratégie, nous adopterons une approche plus stratégique, centrée principalement sur les secteurs où le Bureau exerce le plus d'influence et où il peut produire des changements marqués (voir la pièce 15).

Pièce 15 – Mesures de rendement de la gestion du développement durable

Mesures de rendement	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003
	Réel	Réel	Cible ¹	Réel
Nos travaux de vérification				
Pourcentage des vérifications de l'optimisation des ressources et des examens spéciaux qui ont intégré les questions liées à l'environnement et au développement durable ¹	27 %	52 % ²	30 %	30 %
Pourcentage des documents de planification de vérification qui ont trouvé que les questions liées à l'environnement et au développement durable étaient importantes	35 %	35 % ³	base de référence ⁴	24 %
Autres travaux liés à notre mandat				
Nombre de pétitions que la commissaire coordonne par année	5	28	pas de cible ⁵	29

1. Comprend les vérifications de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

2. Ce pourcentage devrait être examiné avec soin car il dépend dans une grande mesure du nombre de vérifications publiées. Le nombre total de vérifications publiées est passé de 44 à 22 au cours de 2001-2002, puis à 30 en 2002-2003 (vérifications de l'optimisation des ressources et examens spéciaux).

3. C'est la première année que nous pouvons faire rapport sur cet indicateur.

4. Notre cible initiale était 20 % d'ici 2004. Cet objectif était bas car nous n'avions pas établi de base de référence. Nous avons établi rétroactivement une base de référence de 32 %. Nous mettrons la cible à jour d'après cette nouvelle information.

5. Pas de cible – suivi seulement.

Nos travaux de vérification. En 2002-2003, nous avons produit six vérifications de l'optimisation des ressources et trois examens spéciaux qui ont intégré les questions liées à l'environnement et au développement durable.

Nous avons modifié nos méthodes de vérification de l'optimisation des ressources, ce qui signifie que les équipes de vérification doivent prendre en considération les questions liées à l'environnement et au développement durable et déterminer leur importance dans le cas du sujet examiné.

Pour la première fois, nous étions en mesure de faire rapport du nombre de documents de planification de vérification faisant état de questions liées à l'environnement et au développement durable importantes. Nous avons examiné les documents de planification des exercices antérieurs et en avons tenu compte pour établir une base de référence de 32 p. 100.



Cinq audiences de comité parlementaire ciblaient les questions environnementales, y compris trois vérifications de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Autres travaux liés à notre mandat. La commissaire à l'environnement et au développement durable est responsable, au nom de la vérificatrice générale du Canada, du processus de pétition en matière d'environnement. Ce processus de pétition est un mécanisme officiel mis à la disposition des Canadiens pour qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations d'ordre environnemental aux ministres et aux ministères fédéraux et obtenir d'eux une réponse à ce sujet. La commissaire coordonne le processus, fait le suivi des réponses et veille à ce que les ministres fédéraux et leurs ministères respectifs répondent aux questions posées par les Canadiens. Pour l'exercice 2002-2003, la commissaire a reçu 29 pétitions. En excluant les pétitions en suspens, 93 p. 100 des réponses des ministères ont été fournies dans les délais prescrits, soit une hausse par rapport à 72 p. 100 l'année dernière.

Nos activités relatives aux méthodes. Au début de 2003, nous avons commencé à élaborer un guide de pratiques de vérification qui aidera les vérificateurs à examiner et à vérifier les questions environnementales. Ce projet, dont nous avons parlé dans notre *Rapport sur le rendement* de 2002, n'a pas pu être terminé comme prévu en 2002-2003. Nous comptons le mener à terme d'ici décembre 2003.

Réaménagement des locaux — Facteurs environnementaux. En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, nous avons rénové deux des quatre étages de notre bureau d'Ottawa.

Les quatre principes suivants ont guidé la gestion écologique du projet de rénovation : la mise en œuvre du programme de réduction des déchets, la réduction au minimum de la consommation d'énergie non renouvelable, l'utilisation préférentielle de produits écologiques et l'amélioration de l'environnement intérieur du Bureau.

Au total, 55 p. 100 du volume de déchets produits ont été récupérés, plutôt que d'être transportés à la décharge pendant la phase de démolition, afin d'être réutilisés ou recyclés. Cette mesure représente un effort considérable, mais elle ne respecte pas l'objectif de 80 p. 100 fixé dans le protocole d'entente entre les entrepreneurs et les sous-entrepreneurs. Étant donné le nombre d'entrepreneurs sur les lieux, il était plus difficile de surveiller le contenu des bacs à déchets. Des déchets non recyclables ont quelques fois été placés dans les bacs contenant des matières à recycler ou à réutiliser.





SECTION 4 — Rendement financier

Utilisation des crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau a utilisé 71,7 millions de dollars des crédits parlementaires approuvés de 73,8 millions de dollars. Ce dernier montant est composé de 68,6 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 5,2 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts. De ces fonds supplémentaires, 0,7 million de dollars ont été affectés au réaménagement de nos bureaux à Ottawa et à Montréal, ainsi qu'à des vérifications internationales. Les 4,5 millions de dollars restants provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts comprennent des éléments plus réguliers, y compris le report de fonds et des ajustements salariaux.

Le Bureau n'a pas utilisé 2,1 millions de dollars de ses crédits parlementaires approuvés en 2002-2003. Des retards dans l'achat de meubles pour le réaménagement de nos locaux à l'édifice C.D. Howe, à Ottawa, ont contribué à l'inutilisation de 1,4 million de dollars de ce montant. La somme restante, soit 0,7 million de dollars, est attribuable en grande partie au report à 2003-2004 de travaux de vérification, de même qu'à des frais de voyage et des marchés de services professionnels connexes.

Tout comme les ministères et les organismes, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*). Le Bureau a demandé la permission de reporter 3,0 millions de dollars de l'exercice 2002-2003 — 2,1 millions de dollars de crédits parlementaires approuvés périmés et 0,9 million de dollars pour des avantages sociaux (par exemple, prestations de maternité et de départ) financés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Utilisation des équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 565 équivalents temps plein (ETP) en 2002-2003, ce qui représentait 99 p. 100 du budget, qui était de 570 ETP. C'est une augmentation de 46 ETP par rapport à l'année dernière. En 2001-2002, nous avons utilisé 519 ETP, soit 89 p. 100 de notre budget, qui était de 580 ETP.

Au 31 mars 2003, le Bureau comptait 595 employés. L'embauche d'étudiants, le travail à temps partiel et le roulement du personnel expliquent la différence entre le nombre d'employés et le nombre d'ETP utilisés au cours de l'année.



Coût des activités

Au cours de l'exercice 2002-2003, le coût net des activités du Bureau s'est établi à 78,3 millions de dollars, comme l'indiquent nos états financiers vérifiés à la page 70. Il s'agit d'une augmentation de 11,3 millions de dollars par rapport à 2001-2002.

En 2002-2003, nous avons reçu des augmentations économiques salariales d'environ 2,5 p. 100, soit 1,2 million de dollars. De plus, le coût des services fournis sans frais pour le logement et certains avantages sociaux a augmenté de 2,3 millions de dollars, ce qui représente environ 3,4 p. 100 de l'augmentation de toutes nos dépenses. Le reste de l'augmentation, soit 7,8 millions de dollars, est en grande partie attribuable à l'augmentation des dépenses pour les salaires des employés nouvellement engagés, à l'augmentation des salaires des employés assujettis à des conventions collectives, à la rémunération au rendement des cadres ainsi qu'aux marchés de services professionnels.

La plus grosse augmentation de notre coût total des activités concernait les vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations (5,4 millions de dollars). Le coût des vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) a connu la deuxième plus grosse augmentation (2,2 millions de dollars), suivie des examens spéciaux des sociétés d'État (augmentation de 1,5 million de dollars), des activités relatives aux pratiques professionnelles (augmentation de 1,3 million de dollars) et de la vérification des états financiers du gouvernement du Canada (augmentation de 1,1 million de dollars).

La comparaison des dépenses prévues et des coûts réels est également importante. Pour préparer le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2002-2003, nous nous étions fondés sur des dépenses prévues de 78,6 millions de dollars. Après avoir préparé ce rapport, nous avons obtenu du Parlement l'autorisation de dépenser des fonds supplémentaires, et nous avons par la suite mis à jour notre budget pour qu'il reflète des dépenses prévues de 82,1 millions de dollars. Le plan de dépenses révisé figure dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004.

Une analyse des écarts entre les coûts et les prévisions budgétaires par activité du Bureau est présentée ci-après. Les coûts réels sont ceux qui sont présentés dans nos états financiers vérifiés. Le tableau 10 indique le coût des vérifications effectuées en 2002-2003 par rapport au coût prévu. Le tableau 11 indique les vérifications effectuées par le Bureau au cours de 2002-2003, par entité et par exercice. Ces deux tableaux ne peuvent être consultés que dans notre *Rapport sur le rendement* de 2003 diffusé sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.



Vérifications de l'optimisation des ressources

Budget	2002-2003	37,9 millions de dollars
Coûts réels	2002-2003	38,4 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	36,2 millions de dollars
Écart budgétaire — augmentation		0,5 million de dollars (ou 1 p. 100)
Écart entre les coûts — augmentation		2,2 millions de dollars (ou 6 p. 100)

L'augmentation des coûts en 2002-2003 dans nos pratiques de VOR est en grande partie attribuable aux augmentations salariales découlant des ajustements économiques et d'une augmentation du coût des services qui nous sont fournis sans frais. L'écart entre les dépenses prévues et réelles est faible (un pour cent).

La plupart des vérifications de l'optimisation des ressources sont réalisées sur deux exercices, ce qui nous oblige à gérer des budgets également sur deux exercices. Nous établissons le budget de chacune de nos VOR et nous en surveillons le coût réel au fur et à mesure qu'elles progressent. En 2002, nous avons publié 21 VOR, dont le coût moyen était de un million de dollars. Le coût moyen des vérifications publiées en 2001 était également de un million de dollars. En 2002, nous avons instauré le rapport *Le Point*, qui porte sur les suivis des VOR, et nous avons publié les résultats de cinq de ces suivis. Le coût moyen des chapitres du rapport *Le Point* était de 0,5 million de dollars.

En 2002, nous avons connu des diminutions de l'écart global entre les coûts prévus et réels de nos VOR. L'écart budgétaire global des VOR publiées en 2002 était de 11 p. 100 par rapport au budget, contre 18 p. 100 il y a un an. L'écart budgétaire global pour les suivis des VOR du rapport *Le Point* était de 16 p. 100.

<i>Pièce 16 – Sommaire des écarts négatifs importants pour les chapitres de VOR publiés en 2002</i>				
Vérification	Coûts prévus	Coûts réels	Écart en dollars	Écart en pourcentage
Les mines abandonnées dans le Nord (octobre)	620 000 \$	1 005 300 \$	385 300 \$	62,2 %
Repenser les rapports soumis par les Premières nations aux organismes fédéraux (décembre)	806 448	1 157 180	350 732	43,5
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — L'acquisition de locaux à bureaux (décembre)	1 265 474	1 491 465	225 991	17,9
Soustraire des fonds publics au contrôle du Parlement (avril)	983 416	1 238 633	255 217	26,0
Santé Canada — La surveillance de la santé nationale (septembre)	317 579	538 384	220 805	69,5



L'écart budgétaire pour l'étude « Repenser les rapports soumis par les Premières nations aux organismes fédéraux » (voir la pièce 16) est en grande partie attribuable aux frais engagés pour les voyages non prévus dans des collectivités éloignées et pour les discussions plus approfondies avec des ministères, des organismes et des parties intéressées pour qu'ils confirment les faits de notre étude.

L'écart budgétaire pour le chapitre du rapport *Le Point* intitulé « Santé Canada — La surveillance de la santé nationale » est surtout attribuable aux changements apportés à la méthode de suivi après l'établissement du budget. Les coûts réels se comparent avec ceux des autres chapitres du rapport *Le Point* présenté en 2002.

Les autres écarts budgétaires négatifs pour les VOR découlent de décisions d'augmenter l'étendue des travaux ainsi que du roulement du personnel. Les décisions d'augmenter l'étendue des VOR sont prises après la phase de l'étude préparatoire des vérifications et l'élaboration des plans d'examen. Comme l'indique l'écart budgétaire global de 11 p. 100, les augmentations figurant dans le tableau ci-dessus ont été en partie compensées par les décisions de réduire l'étendue des travaux prévus dans le cadre des autres vérifications. Le roulement de personnel au cours d'une partie de nos vérifications est inévitable, et nous essayons de minimiser son incidence en utilisant une méthode de VOR commune. Pour assurer la qualité des vérifications et le respect des normes professionnelles, les membres des équipes de vérification doivent en outre avoir ensemble une connaissance suffisante du sujet traité afin de pouvoir satisfaire aux exigences des vérifications. Les augmentations des coûts en raison du roulement de personnel sont en grande partie attribuables au temps d'apprentissage nécessaire aux nouveaux employés.

Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres organisations

	2002-2003	2001-2002
Budget	18,5 millions \$	17,2 millions \$
Coûts réels		
Sociétés d'État	8,3 millions	6,3 millions
Autres établissements et organisations	6,3	4,9
Organisations territoriales	4,9	3,3
Organisations internationales	1,1	0,7
Coûts réels totaux pour les sociétés d'État et les autres organisations	20,6 millions	15,2 millions
Écart budgétaire — augmentation	2,1 millions de dollars (ou 11 p. 100)	
Écart entre les coûts — augmentation	5,4 millions de dollars (ou 36 p. 100)	

Un certain nombre de facteurs ont contribué à l'augmentation de coût de 5,4 millions de dollars (36 p. 100) dans nos pratiques de vérification comptable. Ils sont décrits ci-après.



Projet de perfectionnement des pratiques de vérification. En 2002-2003, le Bureau a commencé à mettre en œuvre de nouveaux outils et méthodes pour les pratiques de vérification comptable annuelle. Les outils comprennent les feuilles de travail électroniques, et la méthode permet aux vérificateurs d'accéder à des bases de données détaillées afin de pouvoir mieux cerner et évaluer les risques de mission et choisir les procédés de vérification. Le projet a fait augmenter les coûts, car les équipes de vérification ont dû apprendre à utiliser les nouveaux outils et les nouvelles méthodes. Nous prévoyons que l'augmentation sera temporaire, car au fur et à mesure que les équipes de vérification se familiariseront avec les nouveaux outils et la nouvelle méthode, les coûts devraient diminuer à long terme.

Questions de vérification imprévues et nouvelles normes professionnelles. Au cours de nos vérifications comptables annuelles, nous pouvons faire face à des questions de vérification imprévues. Cela arrive normalement tous les ans dans le cas d'un certain nombre de vérifications, et nous augmentons l'étendue de nos travaux prévus pour en tenir compte. En 2002-2003, nous avons augmenté nos travaux concernant l'Agence des douanes et du revenu du Canada en raison d'exigences de vérification relatives aux questions soulevées par l'erreur de distribution ayant trait aux remboursements provinciaux au titre des gains en capital gagnés par des fiducies de fonds commun de placement (déclaration T3). De plus, l'adoption de la comptabilisation des revenus fiscaux selon la méthode de la comptabilité d'exercice, annoncée dans le Budget de 2003, nous a obligé à effectuer un nombre beaucoup plus important de travaux de vérification de l'Agence.

En plus d'avoir fait face à des questions de vérification imprévues, au cours de l'année dernière, nous avons observé une prolifération de nouvelles normes comptables ayant une incidence directe sur un grand nombre de nos clients. Ces nouvelles normes font partie des changements dans la profession partout dans le monde en réponse aux récentes faillites d'entreprises. Les nouvelles normes comptables ayant eu la plus grande incidence sur nos travaux concernent surtout la comptabilisation des instruments financiers, des instruments dérivés et des garanties. De plus, la nouvelle norme de vérification traitant des communications avec les organismes de surveillance du processus de communication de l'information financière a contribué à des améliorations importantes de nos rapports aux comités de vérification et à la direction, avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration afin d'assurer le maintien de l'intégrité de l'information financière au gouvernement.

Nouveaux travaux relatifs aux états financiers. Le Bureau a des responsabilités législatives pour ce qui est des vérifications des états financiers des sociétés d'État, d'autres établissements, organisations et organismes fédéraux et des administrations territoriales. Ces responsabilités en matière de vérification peuvent changer si la vérificatrice générale se voit confier de nouveaux mandats à titre de vérificatrice en raison de la création de nouvelles entités, de modifications des lois régissant des entités existantes ou de l'application de l'article 11 de la *Loi sur le vérificateur général*. En 2002-2003, nous avons commencé à vérifier, pour la première fois, les états financiers



de l'Administration du pont Blue Water, de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, du Régime de pension des Forces canadiennes, du Fonds canadien de télévision — Programme de participation au capital, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du Régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada et du Régime de pension de la fonction publique.

Établissements publics. En 2002-2003, un certain nombre d'établissements publics ont remplacé les conventions comptables énoncées par les principes comptables généralement reconnus. Nous avons investi des ressources importantes pour conseiller ces établissements et les aider à améliorer leur information financière.

Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada

Budget	2002-2003	6,5 millions de dollars
Coûts réels	2002-2003	5,7 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	4,6 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,8 million de dollars (ou 12 p. 100)
Écart entre les coûts — augmentation		1,1 million de dollars (ou 24 p. 100)

Un certain nombre de facteurs ont contribué à l'augmentation du coût de notre vérification des états financiers du gouvernement du Canada. Comme prévu, nous avons effectué davantage de travaux pour évaluer les contrôles internes, les nouveaux systèmes comptables et les nouvelles pratiques comptables mis en œuvre dans les ministères et les organismes dans le cadre de la Stratégie d'information financière (SIF). L'écart entre les dépenses prévues et réelles pour la vérification des états financiers du gouvernement du Canada découle également de l'évaluation des contrôles. Nous aurions effectué encore davantage de travaux d'évaluation dans ce domaine, mais nous avons dû en reporter une partie à 2003-2004 en raison d'un manque de ressources.

En ce qui concerne également la mise en œuvre de la SIF, en 2002-2003, les ministères et les organismes ont continué de mettre en œuvre les nouvelles conventions comptables et de communication de l'information concernant les stocks, les immobilisations, les passifs environnementaux et d'autres éléments. Nous avons donc dû continuer d'étendre nos procédés de vérification dans ces domaines, y compris l'examen de plus de 40 milliards de dollars d'actifs nouvellement comptabilisés et de 40 milliards de dollars de passifs nouvellement comptabilisés. Ces travaux de vérification supplémentaires sont devenus encore plus complexes parce qu'un grand nombre de ces actifs et passifs nouvellement comptabilisés étaient liés à des éléments ou incidents historiques, qui ont fait augmenter le temps nécessaire pour exécuter les procédés de vérification.

Comme pour les vérifications comptables des sociétés d'État et des autres entités, nous avons consacré plus de temps à la vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada en raison de nos nouveaux outils et d'une nouvelle méthode de



vérification. Nous prévoyons que cette augmentation sera temporaire, car au fur et à mesure que les équipes de vérification se familiariseront avec les nouveaux outils et la nouvelle méthode, les coûts devraient diminuer à long terme.

Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

Budget	2002-2003	2,9 millions de dollars
Coûts réels	2002-2003	2,7 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	2,4 millions de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,2 million de dollars (ou 7 p. 100)
Écart entre les coûts — augmentation		0,3 million de dollars (ou 12 p. 100)

Les dépenses engagées pour les activités de surveillance de l'environnement et du développement durable sont composées des coûts des vérifications des stratégies de développement durable et des coûts de coordination du processus de pétition et de surveillance des réponses, c'est-à-dire s'assurer que les ministres fédéraux compétents répondent aux questions posées par les Canadiens et aux préoccupations qu'ils soulèvent. Les résultats des travaux relatifs aux pétitions sont communiqués dans le Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable — Exercer son droit de savoir : le processus de pétition en matière d'environnement.

Environ la moitié de l'écart entre les coûts de nos travaux sur les activités de surveillance de l'environnement et du développement durable est attribuable à des ajustements économiques des salaires et à l'augmentation des coûts des services fournis sans frais. L'écart restant provenait d'une augmentation du nombre de pétitions reçues, de notre décision de vérifier les engagements ministériels antérieurs pris à partir du Rapport d'octobre 2003 et de l'affichage sur notre site Web des pétitions et des réponses ministérielles depuis l'automne 2002.

Le budget pour notre chapitre sur les stratégies de développement durable était de 1,1 million de dollars. Son coût réel a été de 1,3 million, ce qui a entraîné un écart de 0,2 million de dollars (19 p. 100). L'augmentation des coûts est due aux changements apportés à l'étendue des travaux prévus et du roulement de personnel.

Examens spéciaux des sociétés d'État

Budget	2002-2003	3,8 millions de dollars
Coûts réels	2002-2003	3,8 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	2,3 millions de dollars
Écart budgétaire		—
Écart entre les coûts — augmentation		1,5 million de dollars (ou 65 p. 100)



Les sociétés d'État sont tenues de faire l'objet d'un examen spécial au moins une fois tous les cinq ans. Nous effectuons environ 40 examens en cinq ans. Les coûts varient en fonction du nombre d'examens en cours dans une année donnée et de la nature, de la taille, de la complexité des sociétés examinées et du risque qu'elles présentent. En 2002-2003, nous avons travaillé à 12 examens spéciaux par rapport à 9 en 2001-2002.

En 2002-2003, nous avons réalisé l'examen de Financement agricole Canada — le dernier examen spécial de la troisième série d'examens. En raison d'un manque de ressources, nous n'avons pas été en mesure de terminer l'examen avant la date d'échéance prévue par la loi. Le rapport a été transmis à Financement agricole Canada cinq mois après la date prévue. Nous avons également réalisé les cinq premiers examens du quatrième cycle (l'Administration de pilotage de l'Atlantique, Énergie atomique du Canada limitée, l'Administration de pilotage des Grands Lacs, le Centre de recherches pour le développement international et la Commission de la capitale nationale). Nous avons prévu réaliser trois autres examens en 2002-2003 — la Société de développement du Cap-Breton, Construction de Défense (1951) Limitée et Via Rail Canada Inc. Ces examens ont été réalisés au début de 2003-2004.

Évaluations des rapports sur le rendement

Budget	2002-2003	1,2 million de dollars
Coûts réels	2002-2003	0,9 million de dollars
Coûts réels	2001-2002	1,0 million de dollars
Écart budgétaire — diminution		0,3 million de dollars (ou 25 p. 100)
Écart entre les coûts — diminution		0,1 million de dollars (ou 10 p. 100)

Le coût des évaluations des rapports sur le rendement est demeuré stable en 2002-2003 par rapport à 2001-2002 (diminution de 0,1 million de dollars)

Trois agences du gouvernement (l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada) sont tenues de produire des rapports annuels présentant de l'information sur leur rendement. Le Bureau est tenu d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans ces rapports.

Pratiques professionnelles

Budget	2002-2003	7,2 millions de dollars
Coûts réels	2002-2003	7,4 millions de dollars
Coûts réels	2001-2002	6,1 millions de dollars
Écart budgétaire — augmentation		0,2 million de dollars (ou 3 p. 100)
Écart entre les coûts — augmentation		1,3 million de dollars (ou 21 p. 100)



En 2002-2003, nos coûts au titre des pratiques professionnelles ont augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à 2001-2002. La note 8 des états financiers vérifiés (voir la page 78) donne un état ventilé des charges au titre des pratiques professionnelles par type pour 2002-2003, et les chiffres correspondants pour 2001-2002.

Comme prévu, nous avons affecté des ressources supplémentaires au Projet de perfectionnement des pratiques de vérification afin d'appliquer les nouveaux outils et les nouvelles méthodes pour les vérifications comptables annuelles et la planification des VOR. Cela a entraîné une augmentation des coûts au titre des méthodes d'environ 0,6 million de dollars.

En 2002-2003, nous avons collaboré avec d'autres bureaux de vérification nationaux afin d'établir un processus d'examen externe par les pairs. Nous utiliserons ce processus pour l'examen externe de nos pratiques de VOR, prévu pour 2003-2004, par d'autres bureaux de vérification nationaux. Cela a fait augmenter les coûts de 0,5 million de dollars.

Réaménagement des locaux

De concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), nous réaménageons les locaux des employés du bureau d'Ottawa. Les rénovations ont commencé en janvier 2002 et elles devraient se terminer en 2003-2004. Les frais d'acquisition de mobilier et de matériel payés par le Bureau sont estimés à 3,5 millions de dollars. Les dépenses réelles de 2,2 millions de dollars en 2002-2003 ont été inférieures aux dépenses prévues et elles sont attribuables au report de l'achat du mobilier en raison des retards éprouvés par TPSGC dans les travaux de construction. Cet achat est prévu pour 2003-2004.

En 2003-2004, nous prévoyons dépenser 2 millions de dollars pour le mobilier et le matériel, ce qui fera passer les coûts réels totaux à 4,2 millions de dollars. Par conséquent, pour la durée du projet de réaménagement des locaux, nous prévoyons dépasser les coûts prévus pour le mobilier et le matériel de 0,7 million de dollars. L'augmentation des coûts est attribuable à une sous-estimation des coûts réels, aux changements apportés pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'employés du Bureau et aux améliorations jugées nécessaires au fur et à mesure que les travaux de construction progressaient.

Les coûts d'acquisition du mobilier et du matériel sont capitalisés dans nos états financiers selon les principes comptables généralement reconnus.





Tableaux financiers

Tableau 1 Sommaire des crédits parlementaires approuvés (en millions de \$)

Crédit	Bureau du vérificateur général	2002-2003		
		Dépenses prévues totales	Crédits totaux	Dépenses réelles totales
20	Dépenses de fonctionnement	62,5	65,1	63,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,1	8,7	8,7
	Total	70,6	73,8	71,7

Les crédits totaux de 73,8 millions de dollars comprennent 68,6 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et 5,2 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses*, d'ajustements et de transferts.

Tableau 2 Comparaison des dépenses prévues totales et des dépenses réelles (en millions de \$)

Bureau du vérificateur général	2002-2003		
	Dépenses prévues totales	Crédits totaux	Dépenses réelles totales
Équivalents temps plein	570	580	565
Charges de fonctionnement	70,2	73,4	71,3
Subventions et contributions	0,4	0,4	0,4
Dépenses brutes totales	70,6	73,8	71,7
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	(0,8)	(0,8)	(1,3)
Coût des services fournis par d'autres ministères	8,8	8,9	8,9
Coût net du Programme ¹	78,6	81,9	79,3

¹ Le coût net des activités présentées dans nos états financiers vérifiés, préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), est de 78,3 millions de dollars, soit 1,0 million de dollars de moins que les dépenses réelles totales communiquées ci-dessus. La différence provient de la prise en compte des immobilisations et des avantages sociaux des employés.

Tableau 3 Comparaison historique des dépenses prévues totales et des dépenses réelles (en millions de \$)

Bureau du vérificateur général	2002-2003				
	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues totales	Autorisations totales	Dépenses réelles totales
Vérification législative	58,6	62,5	70,6	73,8	71,7



Tableau 4 Recettes disponibles et non disponibles (en millions de \$)

Bureau du vérificateur général	2002-2003				
	Recettes réelles 2000-2001	Recettes réelles 2001-2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Vérification législative					
Recettes non disponibles	0,8	0,9	0,8	–	1,3

Le Bureau impute des coûts directs pour les vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais remis au Trésor à titre de recettes non disponibles.

Tableau 5 Paiements de transfert (subventions et contributions) (en millions de \$)

Bureau du vérificateur général	2002-2003				
	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vérification législative					
Contribution	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Le Bureau octroie une aide financière au CCAF-FCVI Inc. sous forme de contributions annuelles. La mission du CCAF-FCVI Inc. consiste à élaborer des concepts et à soutenir le développement des capacités en cultivant des idées avant-gardistes et exemplaires afin d'assurer un gouvernement efficace ainsi qu'une réelle reddition de comptes, une saine gestion et une vérification constructive. Son travail porte essentiellement sur le secteur public et c'est celui-ci qui en bénéficie.

Tableau 6 Passifs éventuels (en millions de dollars)

Liste des passifs éventuels	Montant du passif éventuel		
	Au 31 mars 2001	Au 31 mars 2002	Courant au 31 mars 2003
Réclamations, procédures judiciaires en instance, menaces de procédures judiciaires	–	–	–
Procédures judiciaires	4,7	5,0	5,3
Total	4,7	5,0	5,3

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a intenté une poursuite en matière d'équité salariale contre la Couronne, prétendant que des cas de discrimination sexuelle se sont produits entre 1982 et 1997 chez sept employeurs distincts. Le Bureau, quoique n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs qui y sont nommés. Dans la poursuite, on demande que le Conseil du Trésor ou l'employeur responsable augmente rétroactivement les taux salariaux des employés des employeurs distincts nommés afin de supprimer la discrimination. Aucun montant n'est précisé dans la réclamation. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel pour les employés du Bureau du vérificateur général y travaillant entre 1982 et 1997 est d'environ 5,25 millions de dollars. De plus, selon la direction, le résultat de la poursuite ne peut être déterminé à ce moment-ci et, par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers.



Tableau 7 Passation de marchés de services professionnels

Le tableau 7 met en relief l'activité de passation de marchés de services professionnels du Bureau en 2002. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujéti au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général* et non au *Règlement sur les marchés de l'État*. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des dépenses à titre d'honoraires professionnels estimés à 25 000 \$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail.

Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent. La plus grande partie de nos marchés ont trait à la vérification, ce qui permet d'avoir accès à des services spécialisés appropriés à nos travaux de vérification. Cette expertise contribue grandement à la qualité de nos travaux. Des marchés sont aussi conclus pour les services administratifs.

En 2002, la majorité des marchés ont été attribués par le Bureau sans appel d'offres. Plus de 80 p. 100 de ces contrats avaient une valeur initiale de moins de 15 000 \$. Le Bureau a attribué un contrat sans appel d'offres de 28 800 \$ pour des services de recrutement appuyant l'augmentation de l'embauche en 2002-2003.

	Marchés initiaux de moins de 25 000 \$ ¹			Marchés initiaux de 25 000 \$ ou plus ¹		
	Milliers de \$	Nombre	Pourcentage	Milliers de \$	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	135,2	9	2,2	1 320,4	24	96,0
Marchés non concurrentiels	3 438,3	466	97,8	25,4	1	4,0
Total	3 573,5	475	100,0	1 345,8	25	100,0

¹ Honoraires seulement

Tableau 8 Rémunération et avantages

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP utilisé ¹	Salaire (\$)	Prime au bilinguisme (\$)	Rémunération au rendement (\$)	Voiture de fonction ² (\$)	Cotisation à des clubs (\$)	Total (\$)
Vérificatrice générale	1	250 200 ³			4 700	551	255 451
Sous-vérificateur général	0,5	173 460 – 207 635		0 – 14 000			173 460 – 221 635
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	10	123 345 – 163 210		0 – 14 000		551 ⁴	123 345 – 177 761
Directeurs principaux	54	98 280 – 126 760		0 – 11 250			98 280 – 138 010
Directeurs	112	73 225 – 101 700		0 – 9 000			73 225 – 110 700
Vérificateurs	206,5	30 750 – 76 000	800	0 – 3 000			30 750 – 79 800
Agents des services à la vérification	64	46 125 – 85 349	800				46 125 – 86 149
Spécialistes des services à la vérification	117	28 894 – 53 540	800				28 894 – 54 340
	565						

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés en 2002-2003.

² Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2002.

³ Le salaire de la vérificatrice générale est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

⁴ Le Bureau paie la cotisation à un club de la commissaire à l'environnement et au développement durable.



Tableau 9 Frais de voyage et d'accueil (\$)

	Voyages au pays	Voyages à l'étranger	Frais d'accueil
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	29 625	11 085	8 344
Michael McLaughlin, sous-vérificateur général	8 048	–	578
Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable	10 695	37 391	12 124

Voyages. Les voyages au pays servent à appuyer directement les diverses activités du Bureau comme les vérifications de ministères et d'organismes fédéraux, de sociétés d'État et des administrations territoriales; les discours portant sur les travaux du Bureau; et notre participation aux travaux de diverses organisations comme le Conseil canadien des vérificateurs législatifs et la CCAF-FCVI Inc.

Le Bureau participe aux activités de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et siège à un certain nombre de ses commissions et groupes de travail. Les employés du Bureau effectuent aussi des voyages à l'étranger pour examiner les activités internationales de ministères et d'organismes comme l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les frais de voyage comprennent le coût du transport, du logement, des repas, de l'accueil au cours des voyages et d'autres frais (p. ex., les frais accessoires et les frais d'améliorations aéroportuaires). Les frais d'accueil inclus dans les frais de voyage sont les suivants : Sheila Fraser — 236 \$, Michael McLaughlin — 53 \$ et Johanne Gélinas — 8 711 \$.

Frais d'accueil. Des frais d'accueil sont engagés pour appuyer les réunions avec des parlementaires, des hauts fonctionnaires de ministères et d'organismes fédéraux, des conseillers externes, des employés du Bureau du vérificateur général et des représentants d'autres organisations afin de discuter des travaux du Bureau. En assurant la présidence et le secrétariat du Groupe de travail sur la vérification environnementale, le Bureau joue, par le biais de la commissaire à l'environnement et au développement durable, un rôle de chef de file en donnant son appui aux membres du Groupe de travail et en organisant des réunions et des conférences. En 2002-2003, des rencontres ont eu lieu en Angleterre, en Afrique du Sud et au Costa Rica.

Un tableau des frais engagés par [Sheila Fraser](#), [Michael McLaughlin](#) et [Johanne Gélinas](#) se trouve sur le site Web du Bureau à www.oag-bvg.gc.ca.



Adoption de la comptabilité d'exercice

Ces dernières années, dans le cadre de la Stratégie d'information financière, le receveur général du Canada et les ministères se sont appliqués à implanter de nouveaux systèmes d'information financière et à acquérir l'expertise comptable essentielle à l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est chargé de mettre au point les conventions comptables et les programmes de formation nécessaires pour instaurer la comptabilité d'exercice intégrale à l'échelle du gouvernement.

Des organismes nationaux et internationaux qui établissent les normes comptables, de même que la vérificatrice générale, appuient fortement la comptabilité d'exercice intégrale. C'est la méthode comptable qu'appliquent déjà bon nombre de provinces canadiennes et de pays tels que les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Grâce à la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, les états financiers d'un organisme présentent un tableau plus complet et à jour de sa situation financière et reflètent davantage l'incidence des événements économiques qui se sont produits et des décisions qui ont été prises au cours de l'année financière. Une information de meilleure qualité contribue à accroître la transparence et la reddition de comptes.

En 2000-2001, le Bureau a préparé pour la première fois des états financiers établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant les principes comptables généralement reconnus. Les états financiers de 2002-2003 sont présentés à la fin de cette section. La note 3 des états financiers explique la réconciliation du coût net des opérations en appliquant les principes comptables généralement reconnus et des crédits parlementaires utilisés. L'information sur l'utilisation des crédits parlementaires est présentée dans les tableaux financiers de cette section.

De façon générale, l'utilisation des crédits est axée sur les dépenses et l'acquisition de ressources. La comptabilité d'exercice permet de présenter le coût des activités qui ont été réalisées ou les recettes qui ont été perçues au cours de l'exercice ainsi que les avoirs qui ont été utilisés et les obligations financières dont il faudra s'acquitter à l'avenir.





États financiers



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le présent Rapport sur le rendement. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau est conforme à ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations directrices et que les systèmes produisent de l'information financière fiable. Ces systèmes de contrôle interne ont été régulièrement vérifiés et évalués par les vérificateurs internes et la direction a pris les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la division adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue avec la direction les contrôles internes du Bureau sur l'information financière présentée et les conventions et procédures comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
27 juin 2003

La contrôleur et
agent financier supérieur,

Mary Clennett, CA



Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2003 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

*Welch & Company LLP
Lévesque Marchand S.E.N.C.*

Welch & Company LLP et
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
27 juin 2003



Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2003		2002
Actif			
À court terme			
À recevoir du Trésor	5 516 073	\$	7 444 724 \$
Débiteurs	1 235 867		382 752
	6 751 940		7 827 476
Immobilisations (note 4)	5 781 745		4 227 893
	12 533 685	\$	12 055 369 \$
Passif et déficit			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Somme due aux employés	2 575 357	\$	1 716 514 \$
Somme due à d'autres parties	2 228 197		4 528 965
Vacances à payer	2 635 639		2 495 328
Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi	2 536 832		1 578 501
	9 976 025		10 319 308
Indemnités de cessation d'emploi (note 5)	9 307 475		9 561 661
Déficit (note 6)	(6 749 815)		(7 825 600)
	12 533 685	\$	12 055 369 \$

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

La vérificatrice générale du Canada,

La contrôleur et
agent financier supérieur,

Sheila Fraser

Mary Clennett

Sheila Fraser, FCA

Mary Clennett, CA



Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
Charges (note 7)		
Vérifications de l'optimisation des ressources	38 397 872 \$	36 245 599 \$
Vérifications comptables des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organisations	20 618 025	15 225 443
Vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	5 692 527	4 562 450
Examens spéciaux des sociétés d'État	3 845 356	2 342 904
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	2 677 215	2 418 949
Évaluation des rapports sur le rendement des Agences	897 874	1 001 191
Coût total des vérifications	72 128 869	61 796 536
Pratiques professionnelles (note 8)	7 426 172	6 153 612
Coût total de fonctionnement	79 555 041	67 950 148
Coûts recouvrés		
Vérifications d'organisations internationales	787 658	731 126
Autres	484 402	158 866
Total des coûts recouvrés	1 272 060	889 992
Coût net de fonctionnement	78 282 981 \$	67 060 156 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
de l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
Déficit au début de l'exercice	(7 825 600) \$	(8 996 190) \$
Coût total de fonctionnement	(79 555 041)	(67 950 148)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 735 350	62 462 189
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 7)	8 895 476	6 658 549
Déficit à la fin de l'exercice	(6 749 815) \$	(7 825 600) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
Activités de fonctionnement		
Sorties de fonds	(71 826 063) \$	(60 172 867) \$
Rentrées de fonds	1 272 060	889 992
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	(70 554 003)	(59 282 875)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(3 160 988)	(2 610 634)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	50 990	9 387
Encaisse liée aux activités d'investissement	(3 109 998)	(2 601 247)
Activités de financement		
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	71 735 350	62 462 189
Encaisse liée aux activités de financement	71 735 350	62 462 189
Augmentation (diminution) des sommes à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	(1 928 651)	578 067
Sommes à recevoir du Trésor au début de l'exercice	7 444 724	6 866 657
Sommes à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	5 516 073 \$	7 444 724 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Bureau du vérificateur général du Canada
Notes afférentes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. Autorisation et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative et à la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations qui comprennent deux organisations internationales.

Le secteur d'activités du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes, la vérification comptable des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications comptables des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, les examens spéciaux des sociétés d'État, les activités de surveillance de l'environnement et du développement durable et l'évaluation des rapports sur le rendement des Agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'Annexe 1.1.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouvrés

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les revenus des vérifications d'organisations internationales représentent généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouvrés sont déposés au Trésor et ne peuvent être utilisés par le Bureau.



d) Sommes à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde des sommes à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés aux logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les coûts de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où les immobilisations sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Infrastructure et matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Mobilier et agencements	7 ans
Logiciels	3 ans
Véhicule automobile	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Indemnités de cessation d'emploi et vacances à payer

Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les indemnités de cessation d'emploi et les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont généralement financées par des crédits parlementaires au moment de la cessation d'emploi.



g) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les services fournis sans frais par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

h) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des voyages et les autres coûts associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de pratiques professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis sans frais, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

i) Cotisations au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Bureau contribuent tous deux au Régime. Les cotisations versées par le Bureau pour les services rendus au cours de l'exercice sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. En vertu de la loi actuelle, le Bureau n'est pas tenu de combler les insuffisances actuarielles du Régime.

j) Recours à des estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de cessation d'emploi des employés sont les postes les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût net de fonctionnement de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits parlementaires utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :



a) Rapprochement du coût net de fonctionnement et des crédits parlementaires utilisés :

	2003		2002
Coût net de fonctionnement	78 282 981	\$	67 060 156
Moins : Charges n'ayant aucune incidence sur les crédits			
Amortissement des immobilisations	(1 607 136)		(1 267 535)
Services fournis sans frais par d'autres ministères	(8 895 476)		(6 658 549)
Plus : Coûts recouvrés	1 272 060		889 992
	69 052 429		60 024 064
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice	(478 067)		(172 509)
Crédits parlementaires imputés aux opérations	68 574 362		59 851 555
Acquisitions d'immobilisation financées par crédits	3 160 988		2 610 634
Total des crédits parlementaires utilisés	71 735 350	\$	62 462 189

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés :

	2003		2002
Crédits parlementaires approuvés :			
Dépenses de fonctionnement	65 008 663	\$	59 191 100
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 748 270		6 997 000
Produits de l'aliénation d'immobilisations	50 990		9 387
	73 807 923		66 197 487
Moins les crédits périmés — Dépenses de fonctionnement ¹	(2 072 573)		(3 735 298)
Total des crédits parlementaires utilisés	71 735 350	\$	62 462 189

¹ Sous réserve de l'approbation du Parlement, les organisations peuvent reporter au prochain exercice jusqu'à 5 p. 100 de leur budget de fonctionnement (montant fondé sur les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses). En 2002-2003, le Bureau a reporté 3.0 millions de dollars (2,4 millions en 2001-2002).



4. Immobilisations

Coût	31 mars 2002	Acquisitions	Aliénations	31 mars 2003
Infrastructure et matériel informatique	2 691 850 \$	189 663 \$	942 644 \$	1 938 869 \$
Matériel de bureau	641 488	351 431	20 993	971 926
Mobilier et agencements	156 912	2 178 749	88 000	2 247 661
Logiciels	2 872 361	53 780	–	2 926 141
Véhicule automobile	24 305	–	–	24 305
Améliorations locatives	1 213 274	387 365	–	1 600 639
	7 600 190 \$	3 160 988 \$	1 051 637 \$	9 709 541 \$

Amortissement cumulé	31 mars 2002	Amortisse- ment	Aliénations	31 mars 2003
Infrastructure et matériel informatique	2 149 874 \$	381 710 \$	942 644 \$	1 588 940 \$
Matériel de bureau	304 372	121 583	20 993	404 962
Mobilier et agencements	108 444	100 019	88 000	120 463
Logiciels	807 987	939 251	–	1 747 238
Véhicule automobile	1 620	4 861	–	6 481
Améliorations locatives	–	59 712	–	59 712
	3 372 297 \$	1 607 136 \$	1 051 637 \$	3 927 796 \$
Valeur comptable nette	4 227 893 \$			5 781 745 \$

5. Indemnités de cessation d'emploi

En 2003, le Bureau a payé 276 874 \$ (213 479 \$ en 2002) en indemnités de cessation d'emploi à des employés et a passé en charges 981 019 \$ (707 662 \$ en 2002).

6. Déficit

Le déficit représente les obligations du Bureau, après déduction des immobilisations, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de cessation d'emploi et des vacances à payer.



7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2003	2002
Salaires et avantages sociaux	56 725 505 \$	47 711 852 \$
Services professionnels	8 306 607	7 115 171
Locaux	5 816 564	4 076 074
Voyages, réinstallations et communications	4 429 505	4 200 831
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	2 752 033	3 335 177
Services d'impression et de publication	774 745	629 148
Contribution à la CCAF-FCVI Inc.	378 036	377 343
Services publics, matériaux et fournitures et autres paiements	372 046	504 552
Coût total de fonctionnement	79 555 041 \$	67 950 148 \$

En 2003, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis sans frais par d'autres ministères, totalisant 8 895 476 \$ (6 658 549 \$ en 2002). Ce montant comprend 5 816 564 \$ (4 076 074 \$ en 2002) pour les locaux et 3 078 912 \$ (2 582 475 \$ en 2002) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique.

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

8. Pratiques professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative, des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et à l'interne pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et les meilleures pratiques. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organisations et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et d'être l'objet d'un examen externe.



	2003	2002
Méthodes et gestion des connaissances	3 609 059 \$	3 046 717 \$
Activités internationales	2 352 551	2 167 280
Examen externe	519 296	–
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	418 074	393 838
Contribution à la CCAF-FCVI Inc.	378 036	377 343
Participation à des activités de normalisation	149 156	168 434
Pratiques professionnelles	7 426 172 \$	6 153 612 \$

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Conseil du Trésor ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,25 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces organisations dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2003, le Bureau a engagé des charges de 22 275 386 \$ (14 883 468 \$ en 2002) et recouvré des coûts de 1 521 435 \$ (3 463 \$ en 2002) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État au cours de l'exercice. Ces charges comprennent des services fournis sans frais de 8 895 476 \$ (6 658 549 \$ en 2002), comme le décrit la note 7.



Au 31 mars, les débiteurs et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2003	2002
Débiteurs	1 111 492 \$	112 396 \$
Créditeurs	863 225	1 732 223

11. Avantages de retraite

Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique représentent le total des obligations de retraite du Bureau et sont constatées au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. La contribution du Bureau au Régime pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 était de 5 922 577 \$ (4 736 969 \$ en 2002).



SECTION 5 — Information supplémentaire

Renvoi aux rapports sur le rendement de 2002 et de 2003

La structure de notre *Rapport sur le rendement* de 2003 a été légèrement modifiée.

Nous continuons à améliorer notre chaîne de résultats, qui est désormais mieux intégrée à la présentation de notre rendement.

Certaines informations qui étaient présentées auparavant dans la section 2, intitulée Contexte, à savoir des informations portant sur les ressources humaines, les pratiques de vérification et notre stratégie de développement durable, ont été incorporées à la section 3, intitulée Rendement. Cette section 3 présente maintenant des informations sur les progrès accomplis dans les cinq secteurs d'intérêt de la vérificatrice générale, ainsi que certaines informations sur les activités méthodologiques et la fonction de contrôleur moderne.

Rapports exigés par la loi

• Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes	Publié périodiquement et diffusé selon divers formats, ainsi que dans notre site Web à l'adresse (www.oag-bvg.gc.ca).
• Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	Publié tous les ans et diffusé selon divers formats, ainsi que dans notre site Web à l'adresse (www.oag-bvg.gc.ca).
• Opinion de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans les <i>Comptes publics du Canada</i> , Volume I, et diffusée sur Internet à l'adresse (www.tpsgc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html).
• Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	Publiée tous les ans dans le <i>Rapport financier annuel</i> du gouvernement du Canada.
• Opinions de la vérificatrice générale sur plus de 100 états financiers de sociétés d'État fédérales, d'autres organisations, d'administrations et d'organisations territoriales et d'organisations internationales	Publiées dans les divers rapports exigés par la loi et contenant les états financiers de ces organisations.
• Examens spéciaux des sociétés d'État	Soumis tous les cinq ans aux conseils d'administration.



<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur d'autres questions à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut 	<p>Soumis tous les ans aux assemblées législatives; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des rapports sur le rendement des agences 	<p>Présentée annuellement aux conseils de direction.</p>

Notes sur nos méthodes

1. En 2001-2002, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires, y compris les membres du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Nos questions portaient sur leur compréhension du Bureau, notre crédibilité et notre rendement, ainsi que sur les sujets qu'ils aimeraient que la vérificatrice générale aborde au cours des prochaines années. Les résultats obtenus ont fourni des indications positives sur la pertinence et l'utilité de nos travaux et ont mis en relief les secteurs à améliorer.
2. Quand nous comptons le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant le Comité permanent des comptes publics ainsi que devant les autres comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (vérifications de l'optimisation des ressources étudiées par les comités parlementaires) est le ratio des vérifications de 2002-2003 qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de vérifications publiées au cours du même exercice. Nous indiquons le ratio des vérifications étudiées par les comités parlementaires par rapport à celles qui ont été publiées au cours de l'exercice. Cette étude peut se produire au cours d'un exercice suivant, mais elle contribuerait au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. Toute révision des chiffres historiques serait indiquée. Enfin, l'écart entre le pourcentage de vérifications étudiées par les comités parlementaires (41 p. 100 en 2002-2003 comparativement à 84 p. 100 en 2001-2002) doit être interprété avec prudence. Nous avons publié moins de vérifications en 2001-2002, soit 25 qui avaient donné lieu à 21 audiences, comparativement à 39 en 2002-2003, qui ont donné lieu à 16 audiences. Le nombre plus élevé de vérifications par rapport au nombre d'audiences explique les variations de rendement. En 2002-2003, les comités ont tenu un plus grand nombre d'audiences sur des dossiers comme le Programme canadien des armes à feu, le numéro d'assurance sociale et Groupaction, ce qui fait qu'ils ont eu moins de temps à consacrer à d'autres questions.
3. Nous analysons le contenu des rapports du Comité permanent des comptes publics au sujet des rapports de la vérificatrice générale afin d'évaluer la mesure dans laquelle le Comité appuie nos recommandations. Nous estimons que le Comité appuie nos recommandations lorsqu'il présente des recommandations qui sont analogues aux nôtres.



Étant donné que les rapports du Comité sur les vérifications qui sont publiés à la fin de l'année en cours sont habituellement déposés au cours de l'exercice suivant, les données qui servent à mesurer notre rendement pour 2002-2003 sont incomplètes et ne traduisent pas notre rendement avec exactitude. Le Comité devrait déposer un rapport supplémentaire sur l'étude de nos vérifications de 2002-2003, en plus des huit rapports qui ont déjà été rédigés. Lorsque ces nouveaux rapports auront été déposés, nous serons en mesure d'évaluer notre rendement de 2002-2003 et de montrer nos résultats dans notre prochain *Rapport sur le rendement*.

4. Le Bureau a mené un sondage auprès de la haute direction des sociétés d'État et organismes fédéraux dont il effectue la vérification comptable annuelle, et des organisations internationales qu'il vérifie. Nous avons posé des questions sur l'utilité de l'information produite par la vérification et sur la qualité de notre processus de vérification. Ce sondage est mené tous les deux ans auprès des directeurs financiers et des présidents des comités de vérification. Il a été réalisé pour la première fois en 1997, et pour la troisième fois en 2001. Comme nous avons élaboré notre chaîne de résultats en 2000-2001, nous n'avons des données sur les tendances que pour quelques-uns des indicateurs clés du rendement. Dans certains cas, les questions posées qui sont comparées aux résultats du sondage des années précédentes ont changé, mais elles sont suffisamment semblables pour permettre des comparaisons. En outre, les organisations visées par le sondage n'avaient pas toutes un directeur financier et un président. Par conséquent, nous avons mené notre enquête auprès de 62 cadres et de 51 présidents de comités de vérification, et le taux de réponse a été de 76 p. 100.
5. À la fin de chaque examen spécial, le Bureau mène une enquête auprès des sociétés d'État au sujet du processus et de l'information fournie à la haute direction et au conseil d'administration.
6. Les équipes de vérification sont chargées de suivre l'état des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Leur évaluation est fondée sur la connaissance des activités de l'organisation, l'examen de la documentation fournie par les organisations et, dans certains cas, des entrevues avec les représentants de cette organisation. Nous considérons que la fiabilité de cette information est limitée.

Les ratios présentés à la pièce 13 illustrent les recommandations pour lesquelles des mesures correctives ont été prises à notre satisfaction. Nous avons modifié cet indicateur de rendement pour mettre directement l'accent sur la réussite des ministères qui ont su mettre en œuvre nos recommandations dans des délais raisonnables. Nous avons fixé une échéance de quatre ans car nos données rétrospectives montrent que les ministères et organismes ont souvent besoin de ce délai pour terminer la mise en œuvre de nos recommandations. Par ailleurs, les ratios ne tiennent pas compte des recommandations formulées à la suite de vérifications de portée gouvernementale et de vérifications effectuées par la commissaire à l'environnement et au développement durable.



En 1998, nous avons vérifié la mise en œuvre de 113 recommandations issues de vérifications de programmes et d'entités et de vérifications sectorielles. De ces 113 recommandations, 48 avaient été entièrement mises en œuvre à la fin de 2002.

En 2003-2004, nous nous efforcerons d'améliorer la qualité et l'intégrité des données sous-jacentes de cet indicateur. C'est pourquoi nous avons exclu de notre base de données les recommandations découlant de nos vérifications de portée gouvernementale et des vérifications de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Des projets précis qui ont trait à ces recommandations et à d'autres facteurs ayant des effets sur cet indicateur de rendement sont en cours. Nous ne fixerons de cibles pour cet indicateur qu'au moment où ces améliorations auront été apportées intégralement et que nous pourrions établir une information de base crédible.

7. Le sondage mené auprès des employés du Bureau du vérificateur général a été réalisé en utilisant Internet. Au total, 589 invitations ont été envoyées. Sur ceux-ci, 412 employés ont répondu au sondage. Le taux de réponse global est donc de 69,6 p. 100. Ce sondage présente une marge d'erreur de plus ou moins 2,66 p. 100, 19 fois sur 20, pour toute la population visée par le sondage.

Renvois à des sites Web

La liste suivante comporte des liens vers des sites Web offrant des informations qui pourraient intéresser le lecteur mais ne constituent pas des aspects essentiels du rapport sur le rendement.

Bureau du vérificateur général du Canada

Bureau du vérificateur général	www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/menuf.html
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00agbio_f.html
Commissaire à l'environnement et au développement durable	www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html
La commissaire, Johanne Gélinas	www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu1_f.html#commissaire
Lois habilitantes	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu3f.html
Rapports de vérification interne	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html
Organigramme	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu3f.html/\$file/orgchart_f.pdf
La stratégie de développement durable du Bureau du vérificateur général	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/0035cf.html
Rapport sur le rendement 2003, tableaux 10 et 11 (voir section 4 – Rendement financier/coût des activités)	http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99estim_f.html



Rapports du vérificateur général du Canada http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99repm_f.html

Dépenses de voyage et d'accueil de la vérificatrice générale du Canada www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/2003exp_f.html

Gouvernement du Canada

Parlement www.parl.gc.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor www.tbs-sct.gc.ca

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html

Stratégie d'information financière www.tbs-sct.gc.ca/fin/sigs/FIS-SIF/FIS-SIF_f.html

Organismes professionnels

Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) www.intosai.org

INTOSAI - Groupe de travail sur la vérification environnementale www.environmental-auditing.org

Conseil canadien des vérificateurs législatifs www.ccola.ca/french

Institut Canadien des Comptables Agréés www.cica.ca

CCAF-FCVI Inc. www.ccaf-fcvi.com

Institut de la gestion financière du Canada www.fmi.ca

International Federation of Accountants www.ifac.org

Institute of Internal Auditors www.theiia.org

Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies www.unsystem.org/auditors/fr/external-fr.htm

Société canadienne d'évaluation www.evaluationcanada.ca



